



**PROCES-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 Janvier 2013**

L'An deux Mille treize, le Lundi 28 Janvier à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Laurent-du-Maroni s'est réuni sous la présidence de Monsieur Léon BERTRAND, Maire, suite à la convocation adressée le 22 Janvier 2013.

PRESENTS : M. Léon BERTRAND, Maire – M. Philippe JOAN – Mme. Agnès BARDURY – M. Laurent ADELAAR – Mme. Yvonne VELAYOUDON – M. Germain BALMOKOUN – Mme. Bénédicte FJEKE – M. Franck THOMAS – M. Bernard BRIEU – M. David CHEMINEL – Mme. Diana JOJE-PANSA – M. Sylvio VAN DER PIJL – Mme. Daniéla STOMP – Mme. Josette LO-A-TJON – Mme. Hélène PERRET – M. Bernard SELLIER – Mme. Edmonde MARTIN - M. Gilbert SAINTE-LUCE – Mme. Cécile ALFRED – M. Jean GONTRAND – M. Michel VERDAN – M. Serge-Aimé SAINT-AUDE – M. Jean-Paul RANDOLPH – M. Alain PANELLE –

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : M. Roland JOSEPH à M. Michel VERDAN –

ABSENTS EXCUSES : Mme. Sophie CHARLES – Melle Jessie BERTRAND – M. Patrick ARMEDE –

ABSENTS NON EXCUSES : Melle. Lyvie CLAUDE – Melle Ruth SIMON – Melle Malaïka ADAM - M. Jocelyn MADELEINE –

Ouverture de la séance par **Monsieur le Maire** qui remercie les élus pour leur présence à cette séance du Conseil Municipal et souhaite à tous ceux qu'il n'a pas eu l'occasion de le voir une très bonne année 2013, surtout la santé, c'est le capital le plus important que nous avons et puis tous mes bons vœux de réussite à la fois dans le domaine professionnel et personnel dit-il.

Puis, **Monsieur le Maire** demande au Directeur Général des Services de procéder à l'appel des élus municipaux. Le quorum étant atteint, Monsieur le Directeur Général des Services dit que l'assemblée peut donc valablement délibérer.

Monsieur le Maire poursuit en disant que nous avons ce soir une séance du Conseil Municipal assez chargée mais avant d'aborder l'ordre du jour, nous avons deux points, le premier c'est l'intervention de Madame Chantal BERTHELOT, Députée de la deuxième circonscription de la Guyane que je profite d'accueillir ainsi que ses deux collaboratrices ou collaborateurs. Ensuite, une fois qu'on aura travaillé avec elle, elle va nous expliquer un peu comment elle entrevoit son rôle de parlementaire. Nous avons quelques questions à poser, moi aussi, j'ai des questions sur des sujets bien déterminés puis nous allons ensuite engager un petit débat.

En deuxième lieu, nous allons demander à Monsieur GUEGUEN qui est là ce soir, Directeur de Habitat en Région qui est une société HLM lequel viendra nous présenter un projet de la SENOG relatif à la « Pointe Balaté » et ensuite nous allons rentrer dans le vif du sujet concernant l'ordre du jour de ce Conseil.

Avant d'aller plus loin, **Monsieur le Maire** propose au Conseil de modifier l'ordre du jour en retirant trois points, les N° 4, 5 et 6 :

- Instauration de la taxe pour l'occupation du domaine public communal concernant les containers ;
- Occupation des locaux concernant la gare routière ;
- Convention temporaire d'occupation du domaine public communal pendant la période carnavalesque.

Monsieur le Maire demande si le Conseil Municipal est d'accord sur cette modification ?

Pas d'observations, le Conseil Municipal **ACCEPTE** à l'unanimité ce changement d'ordre du jour.

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité désigne Madame Edmonde MARTIN pour assurer les fonctions de Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire dit que nous allons aborder l'ordre du jour tout à l'heure mais sans plus tarder, je vais passer la parole à Madame Chantal BERTHELOT, Députée de la deuxième circonscription de la Guyane. J'ai reçu le courrier de Madame la Députée, il y a quelques semaines, m'informant de son souhait de venir devant le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Laurent-du-Maroni afin de nous expliquer son travail de parlementaire. Nous avons toujours des questions relatives au travail parlementaire, bien évidemment, j'aurai l'occasion d'en citer quelques unes et ensuite nous allons laisser place au débat ».

Comme nous l'avons fait avec Monsieur Gabriel SERVILLE, le Député de la première circonscription de la Guyane, il y a quelques semaines, nous allons faire la même chose avec vous, Madame la Députée et je vous souhaite à nouveau la bienvenue et vous passe la parole ».

Intervention de **Madame Chantal BERTHELOT**, Députée de la deuxième circonscription de la Guyane : « Merci, Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les Adjoints, les Conseillers Municipaux, Mesdames et Messieurs les Chefs de Service de la Mairie de Saint-Laurent. Je vous remercie Monsieur le Maire d'avoir répondu à ma demande en date du début du mois de Novembre. J'ai écrit aux 14 municipalités de la circonscription en demandant un rendez vous de manière plus précise mais on va élargir, afin qu'après l'adoption du budget 2013 du gouvernement, nous allons voir quels sont les dossiers que la municipalité souhaiterait que j'appuie et quels sont les dossiers qu'elle aimerait que j'accompagne.

Je tiens à dire que sur les quatorze communes, Monsieur le Maire, vous êtes le premier à avoir répondu en me donnant une date précise et je me suis arrangée en fonction de mon agenda afin d'être présente ce soir à ce Conseil Municipal. Car vous savez que nous avons des séances ces jours ci et que ce sera très dur la semaine prochaine.

Il y a aussi la Ville de Kourou qui m'a répondu en me disant, on verra d'après l'agenda puisque ce n'est pas simple, la Commune de Sinnamary également puisque nous sommes en train de voir comment nos agendas pourront coïncider et aussi la Commune de Saint-Elie. Voilà les quatre communes qui m'ont répondues.

Avant de rentrer dans le vif du sujet, j'aimerais aussi à mon tour vous présenter tous mes vœux, comme on dit c'est possible jusqu'au 31 Janvier, mais je vous dirai qu'on peut toujours le faire toute l'année, adresser des vœux à nos concitoyens et à l'humanité, on leur souhaitant toujours le meilleur. Monsieur le Maire a raison, tout d'abord souhaiter la santé parce que certains d'entre nous, le temps faisant son travail on se rend compte que parfois l'âge n'attend pas mais toujours est-il que la santé reste un bien le plus précieux que nous sommes seuls à pouvoir défendre.

Quand on a la santé, on a la capacité de défendre nos convictions, d'assumer ce pour quoi on est dans la société et le rôle qu'on veut jouer et de pouvoir aussi donner ce qu'on a appris et de donner ce qu'on sait. Une troisième chose, permettez moi donc d'insister, il s'agit du bonheur et le bonheur ne va pas sans l'amour qui ne va pas sans la paix. Donc j'aimerais que toutes ces choses, vous puissiez les obtenir avec largesse, vous et vous proches.

Alors, c'est vrai que depuis ma réélection, je l'ai dit publiquement et c'est pour ça que je suis très heureuse de le faire à Saint-Laurent-du-Maroni pour la première, que j'ai demandé aux quatorze Maires de dire ce qu'ils souhaitaient car lorsqu'on est élu, on est élu pour répondre aux attentes des populations. On est élu pour quelque soient les fonctions que l'on occupe, on peut ne pas être d'accord, on se le dira, on peut ne pas tout partager mais on décide de répondre au citoyen qui nous a fait confiance. C'est pour cela que je suis très heureuse à plus d'un titre d'être ici ce soir devant le Conseil Municipal de Saint-Laurent-du-Maroni.

C'est vrai, parce que tout le monde le dit qu'en termes de projection, Saint-Laurent-du-Maroni sera d'ici 2030, la première ville de Guyane et vous savez aussi que nous devons faire ce qui est nécessaire sur notre territoire de la Guyane, les uns les autres, car nous souhaitons je pense finir notre vie ce qu'on aura bien mérité, en espérant que d'ici là, les retraites continuent à se faire. Donc, cela veut dire que nous devons préparer 2030 aujourd'hui et cette projection là, nous devons bien l'avoir en mémoire à chaque fois afin de prendre une décision, dire oui ou non sur un sujet. En tous cas, c'est ce sens que je veux donner à

mon action et c'est cela que je dirai aux quatorze communes. Il est évident que le premier le mandat sert à voir ce qui a été et ce qui n'a pas été.

Concernant le deuxième mandat, il est différent pour moi parce que je suis dorénavant dans la majorité parlementaire. Etre dans la majorité parlementaire, cela veut dire encore plus de résultats et encore plus quand effectivement le peuple a choisi et ça veut dire influencer sur les décisions en amont et ensuite pouvoir porter ce qui peut répondre aux besoins de notre territoire, en prenant en compte tout, sur les 14 communes de ma circonscription sans aucune différenciation. Donc voilà le contexte dans lequel ce deuxième mandat se met en place pour moi avec une modification dans mes équipes : Gina MARSEILLE qui est ma collaboratrice, j'ai également Gilles FRANCOIS dit CHRISTOPHE, deux collaborateurs en Guyane, et j'ai une troisième collaboratrice qui est en Métropole, Jenny JOUSSEMET.

J'avais demandé l'autorisation à Mairie puisqu'on avait mis un chapiteau avec Patrick DESCHAMPS, nous avons pris la décision puisque cela m'avait été demandé pendant la campagne, je ne vais pas rentrer dans les explications, d'avoir un local à Saint-Laurent-du-Maroni. Donc, depuis début Janvier, j'ai un local à Saint-Laurent-du-Maroni où pour l'instant nous allons cheminer avec Patrick DESCHAMPS pour savoir comment concrètement, on va le faire fonctionner parce qu'effectivement, je ne pourrai pas y être tous les jours. Donc en fonction des rendez vous avec les concitoyens, je vais pouvoir venir, les recevoir dans ce local afin d'avoir cette présence qui m'a été demandée. J'ai deux permanences dont une à Kourou depuis Janvier 2011 et une deuxième, dans un local depuis peu à Saint-Laurent-du-Maroni.

Voilà un peu pour le contexte des six mois. Concernant les questions pour ce qui a été acté pendant les six mois par le gouvernement, j'essaierais d'apporter des éléments de réponses s'il y en a. Ce que je souhaiterais par-dessus tout, c'est d'être à l'écoute du Conseil Municipal, des dossiers et projets prévus par le Conseil Municipal et savoir comment je peux les relayer.

Je tiens aussi à préciser une chose, si je ne suis pas interpellée en direct, si l'on ne me dit pas les dossiers que je souhaiterais que vous portiez en tant que parlementaire, je ne peux pas deviner, je ne peux pas aller au-delà. Un parlementaire ça siège au parlement, ça fait la loi, mais il y a une autre fonction du parlementaire qui est effectivement d'aller porter les dossiers, de pousser et de pouvoir faire en sorte que les financements soient actés sur des investissements que les communes et les collectivités souhaitent faire. Voilà, ça c'est la deuxième partie et c'est là dessus surtout que je souhaite apporter ma contribution à répondre au bien être de la population de Saint-Laurent-du-Maroni. Voilà, Monsieur le Maire en termes d'introduction, ce que je souhaitais dire devant le Conseil Municipal ».

Monsieur le Maire dit : « Je vous remercie Madame la Députée, je pense que les choses sont très claires. J'ai quelques sujets à mettre en avant, mais peut être dans la salle, y a-t-il des conseillers municipaux qui souhaiteraient réagir immédiatement ? ».

Intervention de **Monsieur Bernard SELIER** : « je m'adresse directement à Madame BERTHELOT. Vous avez rappelé votre appartenance à la majorité qui vous permettrait de plus informer sur le cours des choses et de façon positive. Alors, j'en viens à la question du logement. Je m'interroge sur aussi bien qu'en tant que citoyen que Conseiller Municipal et Président de la SENOG, car je suis régulièrement l'observatoire de la commande publique mise en place il y a quelques années.

Grâce au plan mis en place par l'ancien gouvernement, pour la période 2010/2013, quelque part, les crédits de logement social, la fameuse ligne budgétaire unique (LBU) avait été sanctuarisée et donc on peut dire qu'on va avoir des mises en chantiers pendant encore un an et ensuite le temps du chantier et l'achèvement des logements. Je voudrais donner aux collègues quelques chiffres : les besoins en logements sociaux et privés sont évalués pour la Guyane à 3500, c'est certainement un chiffre bien étudié.

En 2012, il a été construit sensiblement 2500 logements, il y a eu 50 % de logements sociaux et 50 % de logements privés, c'était l'effet de la défiscalisation relevant de ladite loi. Ne rentrant pas dans les détails. Pourtant, il n'y a pas eu d'appels d'offres infructueux, il n'y a pas eu de retards de chantiers, les responsabilités sont partagées mais on connaît aussi la vieille tactique de nos chers amis du Ministère des Finances, c'est d'essayer de faire un plan de trois ans en quatre ans. Donc vous avez l'argent pour trois ans mais on répartit les crédits sur une période plus longue. Les crédits de paiement ces derniers mois ont été en baisse, la défiscalisation a été reportée par le parlement lui-même, je ne conteste absolument pas la légitimité des décisions, mais je m'interroge sur leur pertinence.

C'est ainsi qu'à Saint-Laurent, nous devrions livrer en 2013 comme en 2014, 400 logements sociaux par an. Alors, le secteur privé en fera-t-il autant, je ne le sais pas, mais le Maire l'a rappelé, il y a quelques jours à la pose de la première pierre de l'usine d'eau potable, les besoins, ils sont de 700, 800 pour ne pas dire 2000 logements, en tous cas, ça va crescendo. Il y a des inquiétudes quant à la défiscalisation qui est moins intéressante pour les opérateurs privés, les crédits pour le logement social sont en baisse et aucune décision n'a été prise malgré de multiples demandes, Monsieur le Président de la Fédération des EPL, Monsieur le Sénateur DUPONT nous l'a dit, donc depuis la mise en place des nouveaux pouvoirs publics, vraiment la sonnette d'alarme a été tirée, aucune décision n'ait encore prise. Donc si vous avez des informations et si vous pouvez intervenir afin que des décisions soient prises puisque le plan 2013 verra des chantiers jusqu'à la fin de 2014.

Donc ma question relève d'une procédure ouverte comme on dirait en matière de marché public et je me suis dit que je suis extrêmement sceptique, je ne suis pas sorti rassuré car il y a une partie de la classe politique de la France, il y a des gens de tout bord qui ne s'intéressent ni aux régions ni à l'Outre Mer, alors ici, nous sommes particulièrement bien placés étant en retard de développement et sans polémiquer, je voudrais vous dire mon exaspération de voir que ni Monsieur LUREL, ni Monsieur REPENTIN, ni Madame PAU-LANGEVIN n'aient daigné se déplacer à Saint-Laurent-du-Maroni.

Quant à Madame PAU-LANGEVIN, son cas est encore plus grave, elle a fait venir à Mana (je n'ai rien contre la commune de Mana) des élèves qui sont scolarisés à Saint-Laurent.

Donc, notre inquiétude est grande, il faudra que les gens de Paris décident de s'intéresser premièrement à l'Outre Mer, deuxièmement à la Guyane et troisièmement à la région de Saint-Laurent.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Bernard SELLIER pour son intervention.

Monsieur le Maire demande à Madame la Députée, si elle souhaite répondre tout de suite ou si elle attend que d'autres questions lui soient posées.

Intervention de **Monsieur Alain PANELLE** : « C'est une question à Madame la Députée. Je vois qu'il y a un effort important qui est mis sur le logement social, faudrait-il en Guyane être pauvre pour avoir un logement ? ».

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres questions sur le logement ?

Pas d'autres questions sur le logement, Madame la Députée répond aux questions concernant le logement.

Madame Chantal BERTHELOT prend la parole : « Je vais rebondir sur les propos de Monsieur PANELLE Alain, est-ce qu'il faut être pauvre en Guyane pour avoir un logement ?. Je vais dire que malheureusement la structure sociale de la Guyane fait que nous avons beaucoup de gens qui répondent aux critères pour avoir un logement social. Monsieur SELLIER l'a bien dit, il y a le logement social à 50 % mais il y a aussi le logement intermédiaire et tous les dispositifs pour accéder à la propriété.

Pour répondre à Monsieur Bernard SELLIER. Vous savez je l'ai dit pendant la campagne et je le répète aujourd'hui, quand des choses ont été faites effectivement, nous nous sommes battus sur la loi (la LODEOM) pour que la LBU soit sanctuarisée et là-dessus le gouvernement de l'époque nous a entendu et ça été. On souhaitait à l'époque qu'il soit plus important en termes de masse financière sanctuarisée puisqu'il a mis après la défiscalisation sur le logement social. On a bien vu après, que la défiscalisation a pris du temps à venir en Guyane parce que c'est un dispositif qu'on ne connaissait pas et que les opérateurs immobiliers en commun ont commencé à s'y mettre et à faire jouer la défiscalisation sur le logement social.

Maintenant, je ne peux pas vous laisser dire que le gouvernement n'est pas sensible à l'Outre Mer ni à notre situation. Je dirai que déjà nous, les citoyens, nous l'avons interpellé, le Président de la République en votant, comme il a voté pour lui et on le lui rappelle régulièrement, ne vous en faites pas, c'est la première chose. Deuxièmement, je pense qu'on ne peut pas reprocher à Monsieur Victorin LUREL, Ministre de l'Outre-Mer de ne pas défendre la cause de l'Outre-Mer. Je crois que là-dessus, il est en situation de faire passer les messages de l'Outre-Mer et je dirai à convaincre des besoins et des nécessités de l'Outre-Mer.

Sur la défiscalisation à l'heure actuelle, je vous rappelle que là aussi, au dernier budget 2013, on s'est battu et on a mis quelqu'un dont l'ancien rapporteur du Budget qui est Monsieur CARREZ qui est actuellement le Président de la Commission des Finances qui est UMP, on a eu besoin de lui pour faire passer la défiscalisation et que malheureusement, c'est un recours au Conseil d'Etat par l'UMP qui fait qu'on a perdu le bénéfice de la défiscalisation en termes d'investissement sur les Outre-Mer et ça effectivement, nous devons là actuellement sur le budget ou rectificatif essayer de voir comment nous allons remettre dans le budget les sommes équivalentes.

J'avoue que techniquement ce n'est pas très simple puisque nous sommes en train de travailler là-dessus avec le MEDEF et la FEDOM pour savoir comment quantifier le manque à gagner pour le mettre directement en termes budgétaire. Tout simplement pour vous dire la chose suivante c'est que sur le logement, la LBU après le programme 2010/2013 sera remis en l'état ou en augmentation, (Monsieur SELLIER), c'est un engagement qui sera tenu et sur

la défiscalisation, il faudra absolument que nous trouvions un autre dispositif et là-dessus, il y a un travail qui est fait entre les organisations patronales pour pouvoir trouver un dispositif.

Une nouveauté, les niches fiscales, un dispositif permettant de capter du capital de particuliers pour pouvoir investir aussi bien dans des outils de production que dans le logement. Donc là-dessus, nous aurons des éléments de réponses et croyez moi que nous sommes tous à veiller à cela.

Après c'est vrai que nous avons eu l'occasion d'échanger tous les deux sur les visites ministérielles. Vous m'avez posé une question, je vous réponds. Monsieur Victorin LUREL est venu en Guyane effectivement, il a fait un choix de visite, il est allé à Grand-Santi et après à Maripasoula par rapport au problème lié à l'orpillage. Monsieur REPENTIN, il n'a fait que 24 heures et Madame PAU-LANGEVIN, c'est la première Ministre, je crois qui a fait 48 heures dans l'Ouest.

Effectivement, elle ne s'est pas arrêtée en tant que telle à Saint-Laurent-du-Maroni, elle est allée à Mana et au niveau du Lycée de Mana, ce n'est pas elle qui a demandé mais le Rectorat a fait venir tous les élèves préparatoires sur sciences-po pour avoir un échange avec la Ministre parce que c'était le lycée où elle avait décidé d'aller à l'époque parce que ce lycée fait aussi bien le général que le professionnel, voilà il y a un choix qui a été fait. Et puis permettez moi de vous dire franchement, est-ce qu'une visite de Ministre dans une commune vous apporte des réponses à vos problématiques ?

Je suis désolée, et je dis très clairement qu'une visite de Ministre permet de montrer certains dispositifs, de montrer des choses, ce qu'il y a à faire et comment on veut les améliorer. Nous sommes allés visiter le RSMA parce que c'est là qu'il est, nous sommes allés à Apatou pour voir plus facilement tout ce qui était par rapport au langage des jeunes enfants et comment les ILM (Intervenants en Langues Maternelles), on peut faire perdurer ce dispositif, et bien entendu, on est allé à Mana. Pour ma part en tous cas, j'entends ce que vous me dites et je n'en fais pas une fin de non recevoir, les dossiers que je porterai, je les porterai au nom de la Commune de Saint-Laurent-du-Maroni et puis je dis que les visites de Ministres c'est bien mais ce n'est pas ça qui fait avancer les dossiers ».

Monsieur le Maire remercie Madame la Députée pour son intervention et demande qui souhaite s'exprimer ?

Monsieur Germain BALMOKOUN intervient : « Madame la Députée, bonsoir. Je suis Monsieur Germain BALMOKOUN, 6^{ème} Adjoint, chargé des Sports. J'ai une question concernant le financement des équipements sportifs, je crois que nous avons tous entendu que le gouvernement a décidé dans les trois années à venir de ne plus financer les collectivités en matière d'équipements sportifs et je pense qu'en Guyane cela nous pose un réel problème et particulièrement à Saint-Laurent-du-Maroni où nous connaissons une démographie galopante, nous avons une population qui ne cesse d'augmenter.

Donc, à ce niveau, je vous demande si vous pouvez intervenir afin que les choses évoluent car la base avancée ne va pas tout solutionner et d'ailleurs même les financements prévus dans le cadre de la base avancée tardent à arriver et nous avons l'impression que ces fonds sont grignotés petit à petit donc cela pose un réel problème dans le cadre du financement des équipements sportifs.

J'ai aussi une autre question à propos de l'hôpital mais je suis sûr que Monsieur le Maire va intervenir là-dessus. Je le dis quand même, il s'agit du caractère international que pourrait avoir l'hôpital de Saint-Laurent-du-Maroni afin d'aider à résoudre un certain nombre de problèmes au niveau de l'hospitalisation, la maternité etc... par rapport au fait que nous sommes ville frontalière avec le Surinam et il n'y a pas que les Surinamais que nous recevons donc je crois que l'hôpital de Saint-Laurent-du-Maroni mérite une attention particulière et je pense que c'est un dossier sur lequel vous pourrez intervenir pour faire évoluer la situation. Merci beaucoup ».

Monsieur le Maire remercie Monsieur Germain BALMOKOUN pour son intervention et demande qui souhaite prendre la parole ?

Pas d'autres questions pour l'instant, **Madame Chantal BERTHELOT** répond : « Je partage totalement le fait que de dire qu'en Guyane, ce n'est pas qu'à Saint-Laurent mais dans toute la Guyane, nous manquons d'équipements sportifs. Le gouvernement a pris cette décision parce que vous savez qu'effectivement, il y a des clauses générales, la Ministre a estimé que ce n'était pas à l'Etat de continuer à financer les équipements sportifs mais je suis prête à porter ce dossier parce que j'estime qu'on doit défendre notre situation particulière à dire que nous avons besoin de financements publics d'Etat pour nos équipements sportifs.

Donc là, malgré ce qui a été dit par la Ministre, je suis tout à fait en accord avec vous à porter les dossiers d'infrastructures et d'équipements sportifs de la Commune de Saint-Laurent comme ceux des autres communes. Parce que là aussi, on doit faire montre de la carence qu'on a eue depuis ces dix dernières années à ne pas avoir les équipements nécessaires sur la Guyane. Donc sur ce point, je suis totalement en phase avec vous.

Sur la question de l'hôpital, on s'est rendu compte que l'engagement pris concernant la construction du nouvel hôpital de Saint-Laurent-du-Maroni, n'avait pas été budgétisé. Donc, j'ai eu une réunion avec la Ministre au mois de Décembre avec le Directeur de l'ARS qui était avec moi, pour effectivement acter le financement de la construction du nouvel hôpital de Saint-Laurent à hauteur de 12 millions d'euros, à côté de cela, il y a un prêt AFD qui a été acté pour compléter le financement donc nous avons un financement complet, acté sur l'hôpital de Saint-Laurent-du-Maroni.

Je ferai appel à Monsieur le Maire sur le travail qui avait été réalisé à l'époque, vous vous rappelez, par le Docteur Régine LEVET sur l'internalisation de l'hôpital de Saint-Laurent, à la demande à l'époque du gouvernement de Lionel JOSPIN concernant effectivement cette possibilité. Vous vous rappelez de ce rapport, nous l'avions porté à des stades différents, j'étais conseillère économique et sociale et vous, vous étiez Député à savoir effectivement que ça aurait pu être une opportunité, l'internalisation de la maternité de l'hôpital de Saint-Laurent mais là-dessus aucun gouvernement n'a voulu suivre en disant qu'effectivement, cela posait d'autres types de problème et cette proposition n'a pas été actée.

Est-ce que maintenant cette proposition est toujours d'actualité, moi j'ai tendance à dire qu'on peut la reprendre avec l'hôpital, avec les instances de l'ARS et de l'hôpital de Saint-Laurent pour savoir quelles sont les solutions qu'on peut encore apporter et comment éventuellement la faire aboutir. A l'époque j'avais porté cette proposition et c'était une réponse possible ; alors c'est de dire à ce moment là concrètement, il y a deux solutions c'est-à-dire quand un espace est international, cela veut dire qu'il n'y a pas le droit du sol qui joue. Mais je sais

qu'à l'époque, on nous avait quand même dit qu'il y avait beaucoup de barrières juridiques, mais pourquoi pas ?

Quand je dis pourquoi pas, c'est que je vois bien avec une instance concernée, quelqu'un du Conseil Municipal qui a en charge le dossier de la santé, voir avec l'hôpital de Saint-Laurent et le Directeur de l'ARS à reprendre cette problématique et à la poser de nouveau, voilà ».

Monsieur le Maire dit : « Merci, Madame la Députée. Sur cette dernière partie, effectivement, c'est un combat que j'ai mené, il y a quelques années, malheureusement, l'écho souhaité, on n'avait pas pu l'avoir parce qu'à mon avis, les gens ne sont pas assez audacieux pour pouvoir franchir le pas. Je me demande si l'on ne pourrait pas aller vers une autre réflexion qui consisterait à considérer l'hôpital de Saint-Laurent-du-Maroni et l'hôpital qui est en train d'être reconstruit actuellement à Albina, ces deux hôpitaux comme une espèce de pôle technique où les accouchements pourraient se faire d'un côté comme de l'autre.

Donc du coup avec une approche technique, on sortirait de l'approche un peu diplomatique qui fait que la question du droit du sol et du droit du sang malheureusement nous empêche d'aller vers de vraies solutions. Je sais que cela se passe déjà comme ça dans certaines régions et je crois que c'est une piste qui mériterait certainement d'être creusée à un moment donné, comme ça, on sortirait effectivement des problèmes diplomatiques ».

Madame la Députée dit : « On peut très bien demander à ce que cette question soit mise à l'ordre du jour du Conseil du Fleuve et ça peut être une discussion complètement là-dessus puisque l'objet du Conseil du Fleuve c'est bien d'essayer d'harmoniser un peu de chaque côté du Maroni. Sur l'hôpital d'Albina, il y a un financement de l'AFD qui est important et là-dessus je dirai pour comment compléter les plateaux techniques, parce que là aussi c'est une vraie question que je sais qui est faite par l'hôpital c'est comment faire en sorte que nous puissions avoir une complémentarité technique entre un plateau à Saint-Laurent-du-Maroni et éventuellement celui d'Albina ?

Je rappelle que souvent on s'interroge sur les médecins du Surinam et d'Albina, je précise que les diplômés des médecins à Paramaribo sont des diplômés qui sont valables en Hollande, juste pour que certains ne pensent pas qu'il y a en face une santé entre guillemets à rabais, je le dis parce que je l'ai déjà entendu par le grand public, oui mais ils ne sont pas formés comme nous etc.... donc c'est juste pour rassurer tout le monde ».

Monsieur le Maire demande qui souhaite s'exprimer ?

Intervention de **Madame Cécile ALFRED**, Conseillère Municipale : « Mon inquiétude concerne la proposition de scolarisation des enfants à partir de deux ans dès la rentrée 2013. Déjà que nous avons de grosses difficultés à Saint-Laurent, nous essayons malgré tout de scolariser tous les enfants de trois ans, alors comment ferons nous pour ces enfants de deux ans concernant les locaux et le personnel ? ».

Intervention de Monsieur Philippe JOAN, 2^{ème} Adjoint : « Madame la Députée, est-ce que vous pouvez me donner plus de précisions sur la loi concernant les rythmes scolaires que le Ministre Vincent PEILLON a demandé à ce qu'elle soit applicable à la prochaine rentrée, lorsqu'on sait que l'ensemble des Maires de France ont demandé le report de l'application de

cette loi, est-ce que vous pouvez nous donner plus de précisions concernant les rythmes scolaires ?

Concernant la double vacation, le Député Gabriel SERVILLE ici même nous a fait part de son sentiment favorable concernant la mise en place de la double vacation, le Sénateur-Maire Georges PATIENT également, lors d'une réunion avec Monsieur le Recteur au Lycée Bertène JUMINER, les deux présidents des collectivités majeures, Messieurs ALEXANDRE et TIEN-LIONG sont aussi favorables pour la mise en place naturellement à titre expérimental de la double vacation.

J'aimerais connaître votre position là-dessus surtout lorsqu'on sait que le Syndicat STEG/UTG lui aussi est prêt à se mettre autour d'une table pour poser ce problème et essayer de faire en sorte de mettre en place les conditions afin que la double vacation soit mise en place en Guyane. Surtout comme l'a dit Madame ALFRED Cécile tout à l'heure et je pense que vous le savez car vous êtes la Députée de la deuxième circonscription, il y a plus de 7500 enfants à scolariser, quelle est votre position sur ces deux questions ? ».

Madame Chantal BERTHELOT, répond : « Avant de pouvoir répondre directement, je crois que l'éducation, s'il y a un domaine qui passionne et qui déchaîne pleines choses, c'est bien ce secteur. En même temps, qu'est ce qu'on entend derrière et qu'est ce qu'on veut concrètement ? J'ai une enseignante à côté de moi et peut être qu'il y en a d'autres dans la salle. L'éducation, on sait que premièrement c'est ce que la société doit donner absolument à tous les enfants, deuxièmement, c'est ce qui permet de pouvoir offrir un libre arbitre aux individus et troisièmement c'est ce qui va permettre aussi à un pays de développer ses ressources.

Cela veut dire que l'objectif qu'on devrait tous avoir, c'est de se dire qu'est-ce je fais et qu'est-ce que je dois faire ? Tout à l'heure, je disais que toute question doit être dans l'intérêt public et dans le bien commun, quelle décision que je dois prendre pour qu'effectivement l'éducation joue son rôle de façon la plus complète possible. Evidemment par rapport à la Métropole dans la loi du Ministre qui vient, par rapport à la globalité de l'hexagone, il dit qu'il faut que les enfants soient scolarisés à deux ans. Certains, nous diront que c'est trop tôt etc... C'est la question qui sera posée. On se la pose, en sachant que les enfants sont dans des structures d'accueil. Quand les enfants sont des structures d'accueil pour petite enfance, on peut se dire que l'enfant peut être scolarisé à deux ans, trois ans, à six mois près parce qu'il est dans une socialisation, dans un processus où il développe toutes ses compétences et ses capacités.

Nous en Guyane, on sait qu'on n'a pas assez de places sur l'accueil pour la petite enfance, c'est vrai que la Commune de Saint-Laurent comme d'autres, vont avoir des difficultés pour des raisons financières à répondre à cette exigence. Nous, on doit se poser la question, qu'est ce qu'on veut, si on retire le côté financier ou difficultés, qu'est-ce qu'on veut ? Ce serait quoi l'idéal ? Nous parents, qu'est-ce qu'on a fait, nos enfants se trouvent dans des structures de petite enfance, on a développé leurs savoir-faire puis on les a mis à l'école à deux ans et demi, trois ans, c'est merveilleux, ils ont une bonne scolarité, mais est-ce que c'est la majorité en Guyane ?

On peut dire que ce n'est pas grave, on en parle pas et que la loi va endetter les communes. C'est vrai mais qu'est ce qu'on veut vis à vis de cette démographie et de ces jeunes que nous avons ?

Pour ce qui concerne les rythmes scolaires, là aussi le débat est énorme. La Commune de Saint-Laurent a fait un choix, il y a à peu près 20 ans, d'instaurer la journée continue, tout le monde se pose la question, est-ce que cela répond au rythme biologique de l'enfant de commencer l'école à 7 H 30 et de finir à 12 H 45. Là encore, le débat est ouvert ? Est-ce que c'est une bonne chose pour nos enfants de Guyane d'avoir ce système, il faut se poser la question ! qu'est-ce qu'on veut ?

Est-ce qu'on veut donner à tous nos enfants la chance de réussir afin qu'on n'ait pas les chiffres catastrophiques de décrochage scolaire et d'avoir 66 % de nos enfants qui sortent du système scolaire sans aucun diplôme et comment on fait ?, c'est tout le débat.

Evidemment, la double vacation est un élément de ce débat mais ce n'est pas l'élément fondamental. Je regarde du côté de l'éducation, je ne regarde pas encore une fois, les filières d'une collectivité. On peut se poser la question nous mêmes qu'est-ce qu'on veut pour nos enfants parce que ce sont nos enfants, qu'est ce qu'on veut ? Ou comment on le veut ?

C'est la première question que moi, j'ai envie de poser, quel système éducatif que l'on voudrait mettre en place pour répondre à notre population pour qu'elle ait toutes les chances de réussite scolaire et d'avoir demain un métier, des hommes et des femmes en capacité de leur libre arbitre, de décider de ce qu'ils veulent faire. C'est là pour moi, la question fondamentale. Après bien entendu, comme toute décision politique, je donne les moyens d'y arriver, eh oui, je sais bien que la problématique se pose comme ça mais si on la pose uniquement du côté de la contrainte financière, si on se la pose aujourd'hui en disant qu'effectivement par rapport à aujourd'hui on a bien pris le problème à plusieurs niveaux, d'abord la question de l'hôpital et de l'internalisation, c'est pour quoi ?

Pourquoi la question est posée d'abord là ? Parce qu'effectivement la maternité de Saint-Laurent-du-Maroni si on n'a pas le droit du sol cela va veut dire qu'on n'a pas d'obligation derrière à scolariser, éventuellement donc à partir de là, la problématique de la Commune de Saint-Laurent est une problématique structurelle de financements cela veut dire sa capacité à elle par rapport à ses recettes de pouvoir répondre à cet afflux d'enfants à scolariser et à construire des murs pour les recevoir.

Donc la double vacation peut être une réponse mais qui n'est que momentanée et qui ne peut pas être le socle sur lequel on veut mettre notre système éducatif. Alors, effectivement, pourquoi je ne me suis pas prononcée dessus d'une manière plus ouverte entre guillemets parce que je crois que le débat, il est épuisé à ce moment là en le prenant comme ça. J'aimerais qu'on le prenne différemment en disant est-ce qu'on peut avoir la possibilité de discuter avec les partenaires concernés (personnel pédagogique, éducation nationale) les différents politiques pour voir comment on peut trouver des solutions pour pouvoir scolariser tous nos enfants sans pour autant continuer effectivement à être une charge parce que structurellement la commune de Saint-Laurent n'a pas l'assise financière nécessaire par ces recettes pour pouvoir assurer ça.

Je sais que c'est une problématique de Saint-Laurent puisque j'ai dit tout à l'heure qu'il y a vingt ans, un choix a été fait. Maintenant, l'expérimentation des rythmes scolaires, il peut être

fait, la loi n'est pas encore votée. Effectivement certains Maires, comme la Mairie de Paris surtout qui a dit qu'elle appliquera dès 2013. La loi prévoit pour les communes le choix entre 2013/2014. Je ne pense pas que Saint-Laurent soit concernée car les rythmes scolaires dans l'hexagone, c'est effectivement comment réduire et rajouter. Sur Saint-Laurent, on travaille du Lundi au Vendredi, ce serait quoi ? C'est de dire qu'on rajoute le samedi ? Donc sur Saint-Laurent, le rythme scolaire n'y est pas.

Par contre, on peut imaginer peut être d'autres choses, l'expérimentation peut être faite sur les rythmes scolaires d'avoir à notre époque à initier autre chose parce qu'effectivement sur les écoles primaires et maternelles, on peut se dire ce sont des écoles maternelles et primaires de proximité et comment on peut imaginer qu'on puisse avoir un rythme qui est différent, qui répond mieux peut être au besoin de l'enfant, à sa capacité d'absorption de ce qu'on lui donne en termes de formation, effectivement que ce soit possible.

La double vacation peut être un élément de la réponse mais très clairement, ce n'est pas la réponse pour moi, ça peut être un élément de la réponse mais ce n'est pas celle que je souhaite en tous les cas et ce n'est pas la réponse sur laquelle on peut mettre notre système éducatif en place. J'aurai pu vous dire oui, je suis d'accord mais c'est trop facile, je préfère vous dire mon sentiment, vous dire que c'est un débat, mais ce n'est pas la réponse à la problématique qui se pose et à l'objectif qu'on a en termes d'éducation de nos enfants, ça peut être un élément de la réponse mais pas l'élément qui va répondre à nos problèmes d'éducation. Voilà, je crois que j'ai répondu un peu en désordre sur ces trois questions ».

Monsieur le Maire intervient : « Sur cette affaire, Madame la Députée, je crois que nous sommes très clairs. Dès le départ, nous avons toujours considéré que la double vacation était un des éléments de réflexion et ce que nous souhaitons avant tout, c'est l'ouverture d'un débat. Lorsque les réunions se sont tenues sous l'égide du Recteur, il y a quelques mois, et lorsque nous avons envoyé ensuite notre contribution, nous avons souhaité que le débat soit ouvert alors que là, nous avons eu une porte fermée. Dernièrement, lorsque Madame PAU-LANGEVIN est arrivée, elle a rappelé, qu'elle-même était passée par ce curcus quand elle était en Guadeloupe, j'ai cru comprendre qu'elle n'était pas du tout opposée à ouvrir le débat et c'est ce que nous souhaitons, c'est ça !

Lorsqu'on nous parle d'expérimentation, on sait bien que cela veut dire que les choses peuvent évoluer et c'est dans ce sens ce que l'on souhaite et il y a beaucoup de possibilités et nous savons très bien que les efforts que nous sommes en train de fermer actuellement, c'est ceux là qui seront demain responsables de l'évolution harmonieuse de notre société, nous le savons bien et en même temps, nous sommes dans une situation où nous sommes contraints, et par conséquent, il faut faire la synthèse de tout cela et c'est ce que nous souhaitons mais nous ne voulons pas avoir de portes fermées, nous voulons que le débat soit ouvert et ce que nous vous demandons ce soir c'est de dire que je suis prête à voir avec Monsieur PEILLON, le Ministre de l'Education Nationale afin qu'on puisse être autour de la table pour ouvrir le débat.

La double vacation n'est pas uniquement un des éléments de réflexion, ça peut apporter d'autres solutions que nous ne voyons pas pour l'instant mais qui peuvent demain apporter effectivement une réponse à ce que nous cherchons. Voilà un peu notre objectif.

Intervention de **Madame Agnès BARDURY**, 3^{ème} Adjointe, chargée des Affaires Scolaires : « J'entends bien ce que vous venez de dire, Madame la Députée, c'est un peu de philosophie parce que quand on est au pied du mur, c'est là qu'on voit le maçon. Quand chaque année, il nous faut ouvrir entre dix et douze classes, on a beau dire que la Commune a une situation difficile au point de vue structurel, on se tourne de tous côtés et on n'a pas de solutions. Alors jusqu'à maintenant, on a pu accueillir tous les enfants qui viennent s'inscrire en Mairie notamment tous les enfants de trois ans.

Cette année par exemple la fermeture des inscriptions avait lieu du 04 Janvier au 29 Janvier, nous avons 80 élèves en liste d'attente c'est-à-dire que la liste est close mais que les parents défilent encore pour inscrire les enfants. Chaque année, on arrive à inscrire les enfants en créant de nouvelles classes, l'année dernière c'était huit classes, cette année, nous avons sept classes en vue donc c'est sur le fait que nous disons qu'on a des difficultés. On peut ne pas être pour la double vacation, on peut ne pas être pour la journée continue mais il faut qu'on arrive à faire matériellement des efforts que la Commune ne peut faire toute seule. La Commune n'a que 4000 foyers fiscaux sur les 40 000 habitants donc les impôts, on n'en a pas et il faut qu'on trouve une solution, il ne s'agit pas d'envoyer la pierre à quiconque.

Moi, je vous avoue que j'ai été déçue de la visite de Madame PAU-LANGEVIN qui chargée de la Réussite scolaire. Elle est venue dans le secteur de Saint-Laurent où on a, dit-on de grosses difficultés (les élèves s'en sortent quand même un peu) mais on a de grosses difficultés et où elle n'a pas visité une école, elle ne s'est pas renseignée sur les écoles, elle est allée voir le RSMA.

Moi, j'avoue que j'ai trouvé ça gros. Maintenant, c'est un Ministre et comme vous l'avez dit le passage des Ministre ne règle pas tout. Effectivement, on a reçu énormément de missions, de sénateurs, de députés, d'inspecteurs etc... pour expliquer ce qui se passe mais on n'a pas de résultats ».

Madame Chantal BERTHELOT répond : « Juste pour dire à Madame BARDURY, donnez moi le bénéfice du crédit, sur cette majorité qui vient d'arriver, il y a six mois, que je puisse porter les revendications, ouvrir un débat si nécessaire et rebondir sur les rythmes scolaires éventuellement et c'est dans le cadre des rythmes scolaire qu'on peut avoir le débat, le demander à ce moment là, parce que je crois que ça peut être là et comme je l'ai dit tout à l'heure, il peut y avoir deux petites expérimentations qui peuvent être faites sur les rythmes scolaires et dire que le débat pourrait se faire à ce moment là. Madame BARDURY l'a dit, je crois que la Commune a toujours fait des efforts pour accueillir les enfants, il n'y a pas de liste d'attente, pas plus que ça, parce que des choix ont été faits.

A un moment donné là aussi, nous devons tous collectivement se dire qu'avec ses 4000 foyers fiscaux, la Commune ne peut plus absorber tout ça, et là je pense que c'est un sujet que le Maire voudra aborder tout à l'heure et comment aussi à un moment donné qu'on assimile les choses pour permettre à la commune de pouvoir jouer son rôle d'accueil dans de bonnes conditions de cette jeunesse pour la scolariser correctement. Je ne dis pas qu'on va réussir, ce gouvernement est là depuis six mois, on essaiera de faire une réunion de travail, accordez moi un peu de temps parce qu'après dix ans, on n'a pas pu bouger, je ne dis pas qu'on ne bougera pas plus, pas moins, mais on bougera et si je suis venue ce soir c'est pour vous dire voyons ensemble comment on peut le faire, voyons effectivement sur quel biais on y va, en partenariat très clair, là aussi, je veux être sincère ».

Madame BARDURY dit : « Très sincèrement, on ne vous demande pas de réaliser ce qui n'a pas été fait en plusieurs années, ce n'est pas ce qu'on vous demande. Moi ce que je veux, c'est d'exposer les problèmes auxquels nous sommes confrontés. On parlait, il y a quelques instants de l'hôpital, je parlais des listes d'attentes, nous avons des listes d'attentes de gens, on a une période de trois mois pour les inscriptions, ils ne viennent pas inscrire leurs enfants et brusquement, on voit arriver des gens et quand on met la liste d'attente à jour c'est-à-dire dès qu'il y a une place, chaque fois qu'on peut créer quelque chose de plus, on appelle les parents et malheureusement, on ne les trouve pas, car ils ne sont pas sur le territoire.

Donc il y a un gros problème qui est autre que l'éducation, il y a des enfants qui arrivent de partout, on ne sait pas d'où ? Et cela est grave aussi, donc c'est une question de réflexion à mettre en place et ça ne tient pas simplement à l'école mais ça tient à beaucoup de choses et là je crois que c'est l'Etat qui doit intervenir ».

Intervention de **Madame Cécile ALFRED** : « C'est juste pour rassurer Madame la Députée. Je ne suis pas contre que les enfants soient scolarisés à partir de deux ans puisque je suis moi même mère de famille mais je dis que se précipiter dès la rentrée 2013, je ne sais pas comment nous allons faire ? ».

Intervention de **Monsieur Philippe JOAN** : « Madame la Députée, lorsque j'ai entendu votre introduction, j'ai cru entendre une personne qui disait la même chose, qui dit tout le temps la même chose et que j'ai rencontré dans une réunion qui dit toujours la même chose. Comme l'ont dit Madame ALFRED et Madame BARDURY, il est vrai que l'éducation sur Saint-Laurent doit être prise dans sa globalité, c'est vrai qu'il y a des problèmes de structures, de bâtiments et d'entretien mais il y a aussi le problème du personnel que nous devons mettre en place afin de faire fonctionner ces bâtiments. Mais il y a aussi le problème qui appartient effectivement à l'éducation nationale et qu'il faut penser à prendre en compte, quand nous, nous l'avons demandée et aussi les syndicats d'enseignants, il n'y a jamais eu d'évaluation qui a été faite concernant cette journée continue.

Donc, on nous dit aujourd'hui que ce n'est pas bon, mais personne ne peut nous dire pourquoi ce n'est pas bon. Comme j'ai dit, il faut prendre le problème dans sa globalité. Nous ne cessons d'inscrire des enfants qui ont des adresses fantômes, je dirai. C'est pour cette raison que je vous demande d'intervenir en tant que Députée de la deuxième circonscription même si je sais que le gouvernement de Monsieur HOLLANDE ne peut pas faire de miracles mais je crois que là aussi le gouvernement doit intervenir auprès de la CAF pour qu'il puisse avoir plus d'inspecteurs et de contrôleurs qui doivent vérifier tout ça.

Parce que nous avons des enfants qui viennent tous les matins directement du fleuve ça peut être d'Albina ou d'autres régions d'à côté et lorsque ces enfants qui ont entre 3 et 6 ans ont ratés le bus etc.... la police municipale a du mal à trouver les parents tout simplement parce que l'adresse n'est pas la bonne. Alors tout ce qu'on vous demande, c'est que le problème de l'éducation soit pris en compte dans sa globalité et que certains ne mettent pas de barrières sans prendre le temps de s'asseoir autour d'une table pour en discuter et c'est ce que nous avons rencontré maintes et maintes fois au niveau de certains syndicats, ils disent non parce qu'ils sont enseignants, ils ont la science infuse et on doit automatiquement aller dans leur sens.

Je vous demande donc Madame la Députée, de mettre autour d'une table tous les partenaires concernés afin de discuter une bonne fois pour toute sur la question de l'éducation en Guyane ».

Monsieur Bernard SELLIER intervient en disant que la scolarisation à deux ans n'est pas une obligation surtout quand on sait que cela risque d'engendrer pour la commune de Saint-Laurent d'énormes problèmes matériels, donc il faut être très prudent surtout en période de difficultés budgétaires. Pour ce qui concerne les rythmes scolaires, il rappelle que ce n'est pas la Commune uniquement qui a pris cette décision, en 1992, le Maire s'en rappelle très bien, c'est à la demande d'associations de parents d'élèves et de syndicats d'enseignants de l'époque que la journée continue a été mise en place et rien n'empêche que le système soit réévalué comme l'a dit le collègue JOAN ».

Madame Diana JOJE-PANSA intervient : « Bonsoir Madame la Députée. J'ai une question qui concerne l'Université, aujourd'hui, nous avons trois lycées et jusqu'à maintenant nous n'avons pas d'Université à Saint-Laurent pour les futurs étudiants, est-ce que d'ici 2018, on va toujours courir à gauche et à droite à Cayenne pour chercher un logement pour notre enfant ? ».

Intervention de **Monsieur Serge-Aimé SAINT-AUDE**, Conseiller Municipal : « Bonsoir, Madame la Députée. J'ai retenu une chose dans vos propos, c'est la capacité financière de la Commune. Effectivement, aujourd'hui, la Ville de Saint-Laurent connaît un déficit aussi bien structurel, fonctionnel etc... Des ministres sont venus à Saint-Laurent, différents gouvernements sont passés et ont fait des promesses, malheureusement, la situation de Saint-Laurent-du-Maroni ne s'améliore pas puisque les problèmes continuent à s'accroître notamment ceux de l'éducation, du logement et tout cela est supporté par 4000 foyers fiscaux.

Alors, est-ce qu'aujourd'hui ce gouvernement va appliquer la même politique que les précédents gouvernements, ne pas prendre en compte la réalité des choses et est-ce qu'on peut compter sur ce gouvernement pour qu'il puisse faire un travail sérieux et enfin reconnaître toutes les difficultés que nous connaissons et je ne dis pas cela pour Saint-Laurent seulement mais pour toute la région de l'Ouest ».

Madame Chantal BERTHELOT répond : « Sur l'université en 2018, je ne veux pas trop m'avancer, j'avoue, déjà que nous avons une bonne université en Guyane et qu'on ne soit pas la dernière roue de la charrette, ça c'est important, c'est le combat mené par nos universitaires, vous avez vu la présidence de l'UAG, il y a un combat mené pour que l'entité Guyane soit pleinement prise en compte par les deux autres territoires.

Dans les deux mois qui viennent, il y aura un petit combat à mener puisqu'il y a une école d'ingénieur qui a été mise en place en Guadeloupe, il y a la partie médecine en Martinique qui va être renforcée. Actuellement, je peux vous dire qu'il y a un combat qui est mené pour qu'en Guyane nous ayons la partie d'une école de sport via l'université, on se bat parce qu'effectivement, la Martinique et la Guadeloupe, les deux, ensemble ou séparément souhaiteraient que ça soit sur leur territoire.

Donc là aussi, on doit se battre, on a beaucoup d'adversaires je dirai et c'est pour cela que je parlais tout à l'heure de partenaires d'une manière très claire, car on a à mener ce combat là déjà sur l'extérieur. A l'intérieur, est-ce qu'il peut y avoir une université, une annexe ou une antenne de l'université ? Je vais vous livrer mon sentiment à chaud. Cela m'embête toujours

qu'il y ait des annexes de l'université parce que moi, j'aime que mes jeunes puissent avoir le choix de toutes les filières. Je suis très claire là-dessus, je préfère me battre pour que les jeunes puissent avoir les moyens de se loger comme l'ont voulu la Municipalité et la CCOG avec le FHEJOC parce qu'il n'y aura pas deux campus comme celui de Cayenne, peut être en 2050/2060 mais pas en 2018.

Mais il faudrait qu'on puisse faciliter l'accès à tous nos jeunes de Guyane au campus, ce sera un très beau campus, quand je dis faciliter l'accès, il faut effectivement qu'on soit prioritaire sur du logement et après avoir accès à cette université et à mon avis, c'est le meilleur des combats parce que, être sur un campus comme celui qu'il y aura, à mon avis, il n'y en aura pas deux.

Sur les finances, je crois que je l'ai dit tout à l'heure, avec le gouvernement, j'ai eu à échanger avec Victorin LUREL là-dessus, le Ministre de l'Outre-Mer en lui disant que dans l'état où se trouve Saint-Laurent-du-Maroni et les communes de Guyane, on ne peut pas et c'est assassin de laisser la Commune de Saint-Laurent-du-Maroni dans cet état financier parce que justement, elle n'a pas la capacité, je dirai de prendre son plein rôle dans ce qu'elle doit absorber et préparer pour l'avenir en Guyane.

Il y a un travail qui est fait, je crois que localement, les choses sont très claires, au-delà de la cohésion sociale, nous sommes sûrs de la vision d'intérêt général sur le territoire, il ne peut pas y avoir pour l'avenir de la Guyane même pour notre cohésion sociale, pour notre de vie de tous les jours, ce que j'ai dit tout à l'heure, on ne peut pas décemment ne pas travailler à une solution pour les finances de la collectivité de Saint-Laurent-du-Maroni.

En tous les cas, c'est ce que je pense et c'est ce que je porte. Parce que cela m'avait été aussi reproché, lorsque je suis venue devant quelques conseillers municipaux présenter mon bilan dire que je n'avais jamais réagi quand la Commune avait fait part publiquement d'un certain nombre de choses. Je voudrais là aussi dire que le respect des uns et autres veut que nous respections les fonctions et ce que le peuple a décidé.

J'ai demandé à être reçue par les quatorze communes et comme je l'ai dit, il y a quelques instants, heureuse, d'être la première commune à Saint-Laurent-du-Maroni et je veux très clairement dire que pendant cinq ans, je suis la Députée de la deuxième circonscription sauf s'il y a une dissolution et que je tiens à jouer mon rôle de défense des intérêts de la population de Saint-Laurent-du-Maroni.

Tant que le peuple mettra un Conseil Municipal, mon rôle est d'accompagner ceux qui sont là pour le bien être des gens et je dis ici que si je suis saisie officiellement d'un certain de dossiers, de sujets, j'échangerai avec vous, je vous dirais si je suis d'accord ou pas d'accord et je ferai en sorte que très clairement mon action soit auprès de la population.

Donc sur les finances de la population, je mènerai l'action nécessaire pour qu'on puisse continuer à travailler sur des options possibles pour trouver une solution et lors de cette réunion, c'est Philippe JOAN, je peux le dire ? mais c'est la position du Conseil Municipal, vous n'avez pas fait le prêt AFD, il disait que c'était volontaire, et qu'à la limite même, il y avait aussi peut être des impossibilités par rapport à l'origine du déficit mais je crois qu'il peut y avoir des pistes de travail pour voir comment nous allons donner à la commune de Saint-Laurent-du-Maroni sa capacité de répondre aux aspirations de la population.

Je ne dis pas que cela va être dans un mois, dans six mois mais toujours est-il que c'est une préoccupation et je le dis très clairement sur laquelle lorsqu'on aura commencé à avancer à avoir des réunions de travail pour voir comment ça peut aboutir. C'est une démarche qui me semble indispensable. Maintenant je le dis ouvertement et très clairement, qu'on ne peut pas imaginer que Saint-Laurent dans l'enjeu de la Guyane que la commune ne puisse avoir les moyens pour y répondre ».

Intervention de **Madame BARDURY Agnès** : « Je dis que c'est l'expérience qui fait que vous avez demandé à venir nous présenter et nous parler, vous avez demandé et le reproche que je vous avais fait, c'est que tout le monde était au courant, on en avait parlé mais vous, vous n'avez pas réagi. C'est vrai qu'on peut vous écrire mais ça peut aussi venir de vous car vous avez eu envie de venir là ce soir ? C'est ce que je vous avais dit.

Madame BERTHELOT dit que : « Bon, je ne vais pas répondre à Madame BARDURY (rires).

Monsieur le Maire dit : « C'est du passé, c'est l'ancienne législature ».

Monsieur Philippe JOAN : « Monsieur le Maire, vous avez dit que c'est du passé mais je ne peux pas rester sans rien dire. Madame la Députée a dit qu'elle respecte le fait que le Conseil Municipal doit quand même l'a sollicité. C'est juste un rappel, je ne pense pas que le Sénateur-Maire Georges PATIENT a eu besoin d'être sollicité pour aborder ce problème plusieurs fois dans les différents Ministères, je ne pense pas non plus que Monsieur Jean-Etienne ANTOINETTE, ait besoin de la Mairie de Saint-Laurent surtout pour aborder ces problèmes là dans les différents Ministères.

J'ai une dernière question à poser, je ne vais pas monopoliser la parole. Deux inspecteurs du Ministère du développement durable ont réalisé une étude sur la faisabilité d'une OIN (Opération d'intérêt national) en Guyane en 2011, ce rapport devait être lu au gouvernement en 2013. Le gouvernement devait donner son avis, suite à cet avis, il y avait un décret du Conseil d'Etat pour engager la faisabilité d'une opération d'intérêt national (OIN). Quelle serait votre position là-dessus surtout que c'est très politique, ça été fait sous le gouvernement de droite, aujourd'hui nous avons un gouvernement de gauche ».

Madame Chantal BERTHELOT : « Sur l'opération « O.I.N. » c'est vrai que ça été initié depuis 2011 et j'ai eu l'occasion de rencontrer les deux inspecteurs dès 2011 avec qui nous avons beaucoup échangé. Je vais juste rappeler rapidement ce que c'est l'O.I.N, une opération d'intérêt national. Vous vous rappelez que lors des états généraux d'Outre Mer, avait été posée la question de ville nouvelle, c'est-à-dire comment effectivement, une des façons de répondre à un logement c'est-à-dire une action concertée par l'Etat puisse être mise en place en Guyane et ça été retenu comme une des opérations.

Une opération d'intérêt national, c'est lorsqu'il y a un besoin, il y a un développement économique, comment répondre en termes de logement et de structuration d'une zone. On va d'abord construire pour pouvoir inciter un développement économique. Au départ, je vous rappelle que c'était prévu uniquement sur la zone de la CCCL, plus précisément, Montsinéry et Roura. Je le dis très clairement, j'ai demandé à ce qu'il n'y ait pas qu'une opération sur l'île de Cayenne mais une à Kourou et une sur l'Ouest. Les inspecteurs sont venus effectivement, puisque je les ai rencontré fin 2012 au sujet de leur pré-rapport parce que c'est une action à

laquelle moi j'adhère complètement puisqu'on a besoin effectivement que l'Etat puisque s'engager très fortement.

Maintenant, en termes politique, est-ce qu'il y aura une hésitation ou pas, je ne le pense pas mais en tous cas je plaiderai et je me battrai pour qu'il n'y ait pas d'hésitation politique à ce gouvernement là, de continuer cette opération car il y a une vraie nécessité de pouvoir accompagner ces différentes zones. Là aussi, vous savez qu'il y a plusieurs zones, il n'y a pas que Saint-Laurent-du-Maroni, j'ai parlé de Kourou tout à l'heure, une partie sera sur la zone centre littoral, est-ce qu'il y aura quelque chose, une étape, j'avoue que je ne sais pas comment cela va être acté mais sachez que c'est une opération sur laquelle moi je soutiens et que j'appuierai pour qu'on puisse aboutir là-dessus.

Par contre, il y a des choix qui sont donnés sur les OIN, c'est un choix d'aménagement d'un territoire, c'est un choix aussi d'une vision je veux dire que là aussi, peut être qui sera demandée et je le dis très simplement, les choix portés par exemple par Saint-Laurent-du-Maroni est-ce qu'il est en accord avec ce que la Commune souhaite. Un des inspecteurs me montre un projet, est-ce qu'il est en accord avec ce que la Municipalité souhaite ?

Je profite et je rebondis, pour vous dire qu'à la limite j'aimerais connaître vraiment sur le choix que feront ces inspecteurs, est-ce que le choix de la Commune est en adéquation avec leur rapport final ? Parce qu'il y a des choix d'aménagement et des choix politiques qui sont faits, comment on se positionne avant même de donner un avis, je demanderai à la Municipalité est-ce que c'est ça que vous souhaitez ? ».

Pour répondre à Madame BARDURY et Monsieur JOAN, il faut qu'on soit clair, peut être que les Sénateurs n'ont pas été saisis mais c'est le rôle des sénateurs de défendre les municipalités car ils sont élus par les grands électeurs. Le rôle du Député, je ne vais pas vous faire l'affront de l'expliquer, c'est de répondre aux aspirations d'une population, de venir devant le Conseil Municipal des quatorze communes, Madame BARDURY, je ne suis pas obligée à aucun titre, la seule chose et ma demande est claire c'est de dire comment je peux accompagner, comment je peux être le relais de la Municipalité face aux attentes des populations, face aux attentes de la Municipalité, à savoir c'est ce qu'elle veut faire.

Parce que je suis dans la majorité actuelle et je dis que mon rôle aussi est de répondre aux attentes des populations sur un dossier de la Municipalité quand par exemple, elle veut avoir une aide, un financement de l'Etat, comment je peux être ce relais auprès d'un Ministère quelconque pour avoir ce financement. Voilà ma demande très clairement, c'est pour cela que j'ai demandé et rien ne m'oblige à venir devant un Conseil Municipal. Qu'on soit bien clair, vous m'avez fait la remarque, je l'ai dite et j'en ai pas honte, là-dessus croyez moi, je suis très claire et mon rôle ici est de dire, je veux savoir comment vous accompagner.

Si effectivement, je n'ai aucun retour et on me dit que je n'ai pas besoin de vous, on peut se débrouiller, d'accord. Mais si vous avez besoin d'un relais, je suis là pour ça. Peut-être qu'il y a des dossiers pour lesquels je vous dirai que je ne partage pas l'orientation qui est prise, je vous dirai effectivement comment je souhaite apporter ma contribution pour qu'on puisse répondre tous ensemble, aux besoins de la population et en particulier celle de Saint-Laurent encore une fois. Voilà juste, comment bien caler le propos avec tout le respect des uns et des autres avec les fonctions des uns et des autres, comment moi, j'entends le faire ».

Monsieur le Maire : « Je remercie Madame la Députée car nous sommes arrivés au bout de cette séance de travail ».

Monsieur Jean-Elie PANELLE demande la parole.

Monsieur le Maire dit : « Monsieur Jean-Elie PANELLE, moi-même je me sacrifie, j'avais d'autres questions à poser, j'allais le dire, car nous avons encore une information et un ordre du jour bien chargé, j'espère que nous aurons d'autres occasions pour évoquer ces questions dit-il ».

Monsieur Jean-Elie PANELLE intervient : « Monsieur le Maire, permettez moi que je vous dise, vous ne vous êtes pas exprimé mais votre majorité s'est largement exprimée. Le débat n'est pas clos maintenant si vous ne voulez plus que j'intervienne »

Monsieur le Maire dit : « Allez-y Monsieur PANELLE, ça fait un moment que vous prenez le temps de faire autre chose ».

Monsieur Jean-Elie PANELLE dit : « Merci, Monsieur le Maire. Tout d'abord, je voudrais saluer la démarche de Madame la Députée, Chantal BERTHELOT et vous remercier d'avoir permis à la Députée d'avoir un échange avec le Conseil Municipal. L'actualité aujourd'hui, c'est le conflit qu'il y a entre les marins pêcheurs de Guyane et les représentants de l'Etat et vous avez du entendre au cours des différentes interventions des marins pêcheurs déclarer que si rien n'était fait, c'est une filière qui pourrait quasiment disparaître. Mais vous avez pu remarquer également que dans les différentes rencontres qu'ils ont eu avec les marins pêcheurs de Guyane, je crois qu'ils se sont arrêtés à Iracoubo, ils ont fait Kourou, ils ont fait Cayenne et ils n'ont pas du tout parlé de Saint-Laurent.

Alors, considèrent-ils déjà que la profession a complètement disparue dans l'Ouest de la Guyane ? Ils ont peut être raison car il y a de moins en moins de pêcheurs à Saint-Laurent-du-Maroni, le marché aux poissons sur lequel la commune investit régulièrement est le plus souvent fermé, alors je n'ai pas entendu votre position sur ce dossier, j'aurais aimé que vous me donniez votre position sur la situation ».

Madame Chantal BERTHELOT précise : « Il y a eu deux réunions, une réunion Mercredi après midi à laquelle mon collaborateur a assisté car j'étais à Paris, je suis rentrée vendredi. Monsieur Gilles FRANCOIS dit CHRISTOPHE y était ainsi qu'à la réunion qui s'est déroulée à la Préfecture, il y était également. Moi, je crois qu'il y a deux approches à avoir sur ce dossier, la première et je crois que là-dessus ça peut faire l'unanimité, c'est de demander à l'Etat d'assurer sa compétence régaliennne, de souveraineté sur la façade maritime. Sous l'ancienne mandature ça été un combat et on continue à le mener pareil, c'est comment l'Etat met les moyens pour garder sa souveraineté.

Il y a une première réponse qui a été apportée parce qu'il y a un bateau qui a été acté et qui va permettre de lever les filets qui traînent (je ne sais pas comment ça s'appelle) ces filets qui sont laissés par les pêcheurs illégaux étant donné qu'il y a beaucoup de dégâts aussi bien sur la faune que sur les pêcheurs plaisanciers. Il faut qu'on continue car en termes de matériels, il n'y en a pas suffisamment car je crois que l'Etat a deux bateaux garde-côtes, il y a toujours un qui est plus ou moins en panne et effectivement, il faut que l'on se batte tous pour faire en sorte que les Affaires Maritimes aient les moyens d'assurer ça. Il faut que l'Etat s'approprie son espace en terre comme en mer, ça c'est clair.

La deuxième chose et je crois que c'est aussi ce qu'a voulu dire, le Sénateur Jean-Etienne ANTOINETTE, vendredi qui malheureusement a très mal été interprété par les Marins pêcheurs, c'est de dire la chose suivante : Lorsqu'on vient dans une négociation ou quand on vient pour une revendication, il y a une manière de la formuler. A l'heure actuelle, les pêcheurs, ont dit qu'ils veulent un fonds d'urgence de trois millions d'euros parce qu'il y a un manque à gagner puisque les pêcheurs illégaux les empêchent de travailler correctement, ils ont des pertes etc....

Il y a un certain nombre de problématiques qu'ils ont soulevées et je partage cet état d'esprit du Sénateur qui est de dire quelle est en clair la demande et comment elle peut être mieux formulée pour être mieux appréhendée par les pouvoirs publics qui n'arrête pas de mettre de l'argent dans d'autres secteurs et nous effectivement on a des grosses difficultés de structuration de filières.

Je crois que là aussi, quand on est entre nous, on doit aussi se dire les choses, on a un gros problème de structuration de la filière pêche, comme d'autres filières c'est-à-dire qu'il faut qu'on se pose des questions et se dire pourquoi on n'arrive pas effectivement au-delà de ça à avoir des filières qui se portent moins en difficultés qu'elles le sont, est-ce que c'est la pêche illégale qui est responsable de ça.

Il y a une vraie discussion à avoir sur la restructuration de la filière pêche. Il y a deux tempos : il faut que l'Etat se donne les moyens d'assurer sa souveraineté maritime, deuxième tempo, il faut qu'on ait une discussion très claire sur la filière pêche, qu'on la personnalise, qu'on la structure, on a une ressource, comment la valoriser etc... Je crois que là aussi, donner trois millions d'euros comme ça, vous comprendrez et ça c'est le retour d'information que j'ai eu de mon collaborateur, le Sénateur a voulu expliquer ça dans cette forme là et il a été vilipendé.

Là aussi, raison gardée dans le sens où, il y en a beaucoup qui font de la démagogie tout le temps, on peut dire qu'on est d'accord tout le temps, ça facilite tout le monde, comme ça au moins personne n'a de problème mais encore ? Il faut que vous puissiez vraiment serrer les choses et essayer de les faire avancer.

Moi, je crois en une filière pêche, il y a une ressource qui est là, il y a des investissements qui sont faits sur des ateliers que l'Etat a mis ainsi que la Région, il y a des outils, et si la Commune elle-même s'y met aussi, cela veut dire qu'elle croit également à cette filière là et c'est à nous de voir à un moment donné avec les pêcheurs comment on doit peaufiner ce dossier et faire en sorte que cette filière soit une vraie activité.

Voilà mon positionnement et ce que j'espère, c'est que le dialogue ne soit pas rompu avec les services de l'Etat, qu'ils continuent à venir à la table de discussion. Pour le premier point, ce que j'ai dit tout à l'heure, je pense qu'il n'y a pas de souci mais c'est sur le deuxième point qu'il faut revenir afin de calmer le jeu et voir comment on aborde les questions et comment on peut répondre aux attentes des pêcheurs qui c'est vrai, sont dans une situation très difficile ».

Monsieur le Maire intervient : « juste avant de conclure, je voudrais donner un avis sur ce qui vient d'être dit sur la situation des pêcheurs. Je comprends l'exaspération des pêcheurs et il est clair que s'il y a deux phases, la deuxième phase ne peut pas être abordée avec sérénité

si la première phase n'est pas réglée et la première phase c'est ni plus ni moins, la compétence régaliennne de l'Etat qui doit être exercée.

Alors, c'est vrai que si l'on vient et qu'on parle de structuration de la pêche etc... alors qu'au début, il faut déjà commencer par mettre de l'ordre, il est clair que les gens ne peuvent avoir d'oreilles pour cela. Et moi, j'ai quand même une vision assez particulière de ça et je l'ai dit d'ailleurs hier ou avant-hier, devant la Chambre de Commerce, entre la République et l'Outre-Mer et notamment la Guyane, nous sommes le seul département parmi tous les départements qui venons avec quelque chose dans la corbeille de la mariée, c'est-à-dire les relations qui existent entre la France et nous.

Quand je dis que nous sommes les seuls, c'est grâce à nous que l'Europe, la France est considérée aujourd'hui comme le premier lanceur mondial dans le domaine spatial, c'est par rapport au parc Amazonien de Guyane que la France, l'Europe peut s'enorgueillir d'avoir un label vert, de pouvoir afficher clairement au monde entier le respect de l'environnement par rapport à notre plateau continental que nous sommes considérés après les Etats-Unis comme deuxième grand pays et nous avons encore d'autres atouts qui auraient du normalement interpellier la République, certes pas celle de François HOLLANDE et même celle d'avant aussi, je le dis très clairement parce que c'est une réalité et faire que lorsqu'il y a de tels sujets qu'il n'y ait pas à réfléchir comme vous l'avez dit tout à l'heure concernant l'éducation.

Tout le monde se souvient lorsqu'il y a eu ce drame avec ces deux gendarmes qui ont été tués sur « Dorlin », on n'a pas hésité à mettre le paquet pour que des solutions soient trouvées et les solutions ont été trouvées. Donc lorsqu'on le veut, on peut, et c'est bien tout cela que tout le monde voit, que les pêcheurs voient et qui font que la discussion un moment donné peut paraître impossible et si la première phase qui consiste tout simplement à permettre que la France puisse exercer normalement sa souveraineté sur ses eaux territoriales n'est pas réglée, on ne peut pas venir demander demain aux marins pêcheurs de structurer la pêche même si c'est une nécessité, mais il y a des choses à faire avant.

Voilà le point de vue que je mets en avant et j'aurais souhaité que les parlementaires puissent intervenir auprès du gouvernement en ce sens en mettant dans la balance ce que nous apportant. Parce que finalement, nous ne sommes pas la Martinique, la Guadeloupe, la Réunion, nous venons avec des choses et c'est le seul département qui se trouve dans cette situation.

Je voudrais vous remercier, Madame la Députée, j'avais d'autres points mais j'espère que nous aurons l'occasion de nous revoir et que vous aurez envie de revenir puisque d'ici quelque temps, nous allons aborder une période assez chaude pour ne pas dire tumultueuse donc vous, comme moi, nous avons intérêt à parler, à échanger de façon à ce que les choses soient bien claires et transparentes aux yeux de la population. Je vais laisser ces questions pour une prochaine fois mais malgré tout je vais vous envoyer entre temps, un courrier qui a trait au problème d'allocations familiales, par exemple au problème de défaillance de certains services publics comme la justice, comme les impôts etc... et après on aura l'occasion de rentrer dans les détails.

Je voudrais encore vous remercier pour ce débat de ce soir. Je retiens trois points : Vous êtes prête à nous soutenir pour ouvrir le débat sur la double vacation, vous avez évoqué aussi la situation financière de la Commune et là aussi, il y a certainement des choses que vous pouvez faire pour nous et dans le cadre de l'éolienne, vous êtes prête à nous donner un coup

main parce que nous savons actuellement que le gouvernement doit certainement faire un choix entre Mayotte et la Guyane et comme nous savons aussi que la période de crise fait que les fonds publics sont rares et en même temps, on est ici dans l'Ouest et peut être n'ai-je pas tout à fait la bonne couleur politique ? Donc tout cela va jouer dans la balance aussi.

Mais vous venez de prendre un engagement, nous comptons fermement et beaucoup sur vous, Madame la Députée pour pouvoir nous aider, parce que vous avez bien dit que vous ne pouvez pas imaginer que cette partie de la Guyane, cette région de Saint-Laurent-du-Maroni soit abandonnée, c'est une forme d'assassinat, ce sont même vos propos et par conséquent, ça nous fait chaud au cœur.

La différence avec votre législature précédente, c'est que vous étiez dans l'opposition, cette fois ci, vous êtes dans la majorité et ça engage davantage votre responsabilité mais nous avons décelé chez vous en tous cas, une envie de nous aider et nous comptons sur vous. Une fois de plus, je vous remercie pour cette séance de ce soir et je vais juste vous offrir un petit CD de notre service culturel pour que vous puissiez apprécier ce que nous faisons à Saint-Laurent-du-Maroni dans ce domaine ».

Madame Chantal BERTHELOT dit : « Je vous remercie Monsieur le Maire et vous dis à bientôt ».

L'assemblée municipale applaudit et Monsieur le Maire raccompagne Madame la Députée.

Monsieur le Maire regagne sa place et poursuit la séance en abordant l'ordre du jour.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 05 NOVEMBRE 2012 :

Monsieur le Maire soumet pour approbation au Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 05 Novembre 2012.

Il demande s'il y a des observations ?

Pas d'observation, il met aux voix ce procès-verbal lequel est adopté à l'unanimité.

A noter l'abstention de Madame Diana JOJE-PANSA.

1°) CONVENTION FINANCIERE AVEC L'ECOLE SAINT JEAN BAPTISTE DE LA SALLE :

L'école Saint Jean Baptiste de la Salle située 31, allée des citronnelles à Saint-Laurent du Maroni, accueille des élèves de cours élémentaires depuis Septembre 2010.

Cet établissement scolaire, annexe de l'école Saint Pierre de Matoury est sous contrat d'association avec l'Etat. De ce fait, la collectivité est tenue de participer financièrement aux dépenses de fonctionnement proportionnellement au nombre d'enfants accueillis.

L'article L 442-5 du code de l'éducation dispose « les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat sont prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public ».

La circulaire n° 2007-142 du 27/08/2007 recense précisément les dépenses éligibles à la contribution communale. Pour l'année en cours, le calcul du forfait communal est effectué à partir des données comptables de l'année n-1.

Une convention (jointe) fixant les modalités de calcul et de versement de la contribution communale est proposée au Conseil municipal. Cette convention d'une durée de trois ans pourra faire l'objet d'une reconduction expresse. Elle fixe pour les années scolaires 2010/2011 – 2011/2012 – 2012/2013 le montant forfaitaire annuel par enfant.

Le paiement de ces trois années s'opérera en deux versements. Le premier en février et le second en juin.

Pour les années suivantes la participation communale s'effectuera pour la première part en janvier et pour la deuxième part en juin.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** les termes de la convention
- **INSCRIRE** la dépense au budget primitif
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'Adjoint habilité à signer la dite convention et tout document se rapportant à ce dossier.

Monsieur le Maire dit : « Vous avez le projet de convention avec simplement une modification de l'article 4 sur les modalités de versement. Vous avez eu le temps d'examiner cette convention, y a-t-il des observations ?

Intervention de **Monsieur Jean-Elie PANELLE** : « Deux observations, une sur le rapport et l'autre sur la convention. Sur la convention, à l'article 5, il est précisé que le représentant de la Commune aura voix consultative, alors est-ce que c'est la loi qui l'exige ou alors est-ce que c'est quelque chose qui peut être modifié ? On apporte une subvention, il me paraît logique, si la loi le permet, qu'on ait voix délibérative. Sur le rapport lui-même, on nous demande d'inscrire la dépense au budget primitif mais on ne sait pas de quel montant, il s'agit. On a bien ce que ça représente par élève mais on n'a pas le montant de ce que cela représente pour l'année ».

Monsieur le Maire dit : « Sur la deuxième question, il est clair qu'on ne peut pas mettre de montant car chaque année, il faut savoir le nombre d'élèves qu'il y a et c'est à partir de ce comptage que le montant est arrêté ».

Puis il poursuit en disant : « Sur la voix consultative, est-ce qu'il est nécessaire parce qu'on finance, d'avoir absolument une voix délibérative, qui peut m'apporter une réponse et que dit la loi en la matière ? ».

Madame Catherine PONS dit : « Je ne sais pas, je n'ai pas regardé exactement ce que dit la loi mais là, c'est du fait que nous participons au Conseil d'Administration au même titre que le Conseil d'école que la participation financière est obligatoire ».

Monsieur le Directeur de l'école Saint-Jean Baptiste de la Salle explique qu'un représentant de la Commune vient en Conseil d'Administration avec voix consultative juste pour constater la bonne utilisation des fonds publics, ce n'est pas pour prendre des décisions mais juste contrôler l'utilisation des fonds.

Monsieur Jean-Elie PANELLE : « Ma question est précise, maintenant est-ce que, c'est ce que dit la loi ? ».

Monsieur le Maire répond : « De toute façon, Monsieur PANELLE quand bien même, il y aurait eu cette possibilité de pouvoir avoir une voix délibérative, la vraie décision se prend ici, au Conseil Municipal et la plupart du temps, c'est presque un problème d'avoir une responsabilité supplémentaire avec une voix délibérative donc je me demande si on n'a pas simplement intérêt à être dans un Conseil d'Administration avec voix consultative, être là pour écouter, être informé et rapporter l'information au sein du Conseil Municipal. Il y a cette manie de vouloir absolument parce que l'on participe à avoir une voix délibérative et c'est là qu'on commence parfois à se trouver dans des dérives ».

Monsieur Jean-Elie PANELLE : « Monsieur le Maire, si vous le permettez, j'ai siégé au sein du Conseil d'Administration d'un établissement, où les collectivités de tutelle étaient présentes avec voix délibérative. Je demande simplement si c'est ce que la loi prévoit, je ne demande pas quelle expérience qu'on a vécu en tant que directeur, je le dis en tant que représentant du Conseil Municipal et en tant que défenseur des deniers publics des contribuables et que si ce n'est pas la loi qui le précise, je propose que ça soit avec voix délibérative. Maintenant, le Conseil Municipal est souverain, vous mettez aux voix cette proposition, vous avez votre majorité, vous pouvez la rejeter, libre à vous et je respecterai le choix du Conseil Municipal.

Maintenant, je demande de vérifier ce que dit la loi, je suis dans mon rôle de Conseiller Municipal, vous me faites cette réflexion à chaque fois : je défonce les portes ouvertes mais libre à vous de fonctionner comme vous voulez avec votre majorité mais en tant qu'élu de l'opposition, je suis dans mon rôle de faire des propositions, qu'elles ne vous plaisent pas, vous les rejeter, vous les mettez aux voix, vous faites comme vous voulez mais vous n'allez pas m'empêcher de faire des propositions au Conseil Municipal. Et sur le rapport, vous me dites qu'on ne peut pas mettre de chiffres, d'accord, mais, on peut au moins à titre indicatif nous dire pour 2012 combien cela représente ».

Monsieur Philippe CAMBRIL signale une petite erreur dans la convention. Il s'agit d'une reconduction tacite et non d'une reconduction expresse.

Madame Catherine PONS précise : « L'école m'a communiqué les enfants inscrits pour les trois rentrées précédentes. Pour la rentrée 2010/2011, la participation financière de la Commune s'élevait à 15 190 €, pour l'année 2011/2012 à 21 900 € et pour l'année 2012/2013 à 22 950 € ».

Monsieur le Maire dit : « Concernant la partie voix consultative et délibérative, ce que je vous propose, c'est de voter ce projet de délibération en disant que nous allons délibérer en tenant compte de ce que la loi dit tout simplement. Si, en vérifiant, il est précisé que c'est avec voix délibérative, nous allons rectifier, ou avec voix consultative, on laisse comme ça. Nous préciserons que nous siégerons en fonction de ce que prévoit la loi et nous modifions la convention dans ce sens ».

Pas d'autres observations, **Monsieur le Maire** met aux voix ce projet de délibération.

Pas d'opposition ni d'abstention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** ladite convention
- **DECIDE D'INSCRIRE** la dépense au budget primitif
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint habilité à signer la dite convention et tout document se rapportant à ce dossier.

2°) MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire indique que pour anticiper les besoins de recrutement, il est proposé au Conseil Municipal de transformer le tableau des effectifs permanents par la création de postes dans les filières suivantes :

Filière animation

- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à temps complet
- 1 poste d'animateur principal de 2^{ème} classe à temps complet

Filière médico-sociale

- 3 postes d'agent territorial spécialisé de 1^{ère} classe des écoles maternelles à temps complet

Filière technique

- 1 poste d'ingénieur en chef de classe normale à temps complet

Filière sportive

- 1 poste d'éducateur principal des APS de 1^{ère} classe à temps complet

Filière administrative

- 4 postes d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps plein

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir **CREER** :

- Un (1) poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à temps complet
- Un (1) poste d'animateur principal de 2^{ème} classe à temps complet
- Trois (3) postes d'agent territorial spécialisé de 1^{ère} classe des écoles maternelles à temps complet
- Un (1) poste d'ingénieur en chef de classe normale à temps complet
- Un (1) poste d'éducateur principal des APS de 1^{ère} classe à temps complet
- Quatre (4) poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps plein

PRECISE que les sommes nécessaires à cette opération sont reprises au Budget Communal.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations ?

Intervention de Monsieur Jean-Paul RANDOLPH : « Est-ce que ces postes sont passés devant le Comité Technique Paritaire ? Pouvez vous m'expliquer la dernière phrase de ce rapport : « précise que les sommes nécessaires à cette opération sont reprises au Budget Communal ? ».

Monsieur le Maire explique que lorsque les agents bénéficient d'une promotion cela se traduit naturellement par des dépenses supplémentaires.

Monsieur le Maire demande ce qu'il en est pour ce qui concerne le CTP.

Monsieur Christian LARDE fait savoir qu'on n'a pas besoin de l'avis du CTP pour la création de postes mais que pour la suppression de postes, il faut effectivement recueillir l'avis du CTP.

Monsieur Jean-Paul RANDOLPH dit qu'il siège au sein du CTP au Conseil Général et qu'il sait qu'il faut l'avis du Comité Technique Paritaire pour la création de postes.

Monsieur le Maire dit qu'il se fie sur la parole d'un technicien chevronné par rapport à celle d'un élu comme moi qui ne maîtrise pas toujours les choses, je n'ai pas la science infuse dit il ».

Monsieur Jean-Paul RANDOLPH insiste sur le fait qu'il faut absolument l'avis du CTP pour la création de postes, il demande l'avis de Monsieur CAMBRIL, Directeur Général des Services.

Monsieur le Directeur Général des Services dit que son avis est conforme à celui du DRH.

Monsieur le Maire dit : « Cela me paraît normal quand même, est-ce que vous pensez Monsieur RANDOLPH qu'on aurait au dessus du Conseil Municipal qui est souverain de ses décisions, d'autant plus que ses décisions ont des déclinaisons financières, qu'il faut absolument avoir l'avis d'un CTP, d'un organisme au dessus des élus qui doivent prendre des décisions et qui sont responsables du budget ? Sur une suppression, ça peut se comprendre puisque ce sont des économies mais pour créer quand même, le président du CTP, il est tout puissant quoi ?, il faut d'abord qu'ils disent oui pour que le Conseil Municipal puisse délibérer, ça ne tient pas ça ! ».

Monsieur Alain PANELLE : « Je comprends un peu l'attitude de Monsieur RANDOLPH, quand on crée un poste, ça touche à l'organisation du travail et ça touche à une structure. Certes ce sont des promotions mais il y a quelqu'un qui va quitter un poste pour basculer sur un autre poste, il faut dire que la structure en elle-même change puisque le poste à une autre appellation, d'où l'inquiétude du collègue RANDOLPH. Que l'on dise après que le poste existant, on va le supprimer, effectivement ça devra passer en CTP, voilà ».

Monsieur le Directeur Général des Services dit : « Je crois que Monsieur PANELLE a raison, les modifications substantielles de l'organisation des services nécessitent l'avis préalable du CTP avant délibération. Mais dans ce cas précis, il n'y a pas de modification de fonctionnement des services ».

Monsieur le Maire dit bien que s'il s'agit de modification concernant l'organisation des services, il faut effectivement recueillir l'avis du CTP mais ce n'est pas le cas ce soir.

Monsieur Jean-Paul RANDOLPH insiste et dit : « Il faut que ces postes soient présentés en CTP puisque les agents vont changer de grade, pour un DRH, excusez moi ! ».

Explications de **Monsieur LARDE, DRH** qui dit que dans toutes les collectivités et les Mairies cela se passe comme ça, peut être pas au Conseil Général ? »

Monsieur RANDOLPH dit : « Monsieur le Maire, vous écoutez votre DRH ? »

Monsieur le Maire répond : « Mais c'est normal que je l'écoute, je préfère mille fois l'écouter que de t'écouter et puis d'ailleurs, il est payé pour ça.

Monsieur RANDOLPH répond qu'il est dans l'erreur et que vous avez fait un mauvais choix.

Monsieur le Maire répond : « Si tu estimes que c'est un mauvais choix, il y a un cheminement normal c'est la voie du Tribunal Administratif tout simplement ».

Pas d'autres observations, **Monsieur le Maire** met aux voix ce projet de délibération.

Pas d'opposition mais à noter trois abstentions, celles de Messieurs RANDOLPH Jean-Paul, Serge-Aimé SAINT-AUDE et Alain PANELLE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité moins trois (3) abstentions DECIDE de **CREER** :

- Un (1) poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à temps complet
- Un (1) poste d'animateur principal de 2^{ème} classe à temps complet
- Trois (3) postes d'agent territorial spécialisé de 1^{ère} classe des écoles maternelles à temps complet
- Un (1) poste d'ingénieur en chef de classe normale à temps complet
- Un (1) poste d'éducateur principal des APS de 1^{ère} classe à temps complet
- Quatre (4) poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps plein

PRECISE que les sommes nécessaires à cette opération sont reprises au Budget Communal.

3°) SCHEMA COMMUNAL PLURIANNUEL DE DEVELOPPEMENT DES SERVICES D'ACCUEIL DES ENFANTS DE MOINS DE SIX ANS :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Général de la Guyane souhaite engager un programme pluriannuel de développement des services d'accueil de la petite enfance (moins de 6 ans).

A cet effet, la Commune de Saint-Laurent du Maroni a été sollicitée pour produire son schéma communal pluriannuel de développement des services d'accueil des enfants de moins de 6 ans.

Sur le fondement tant des besoins estimés que des structures existantes et des projets en cours, un document prévisionnel (joint) a été établi et soumis à l'appréciation de la commission « Affaires scolaires », qui a émis un avis favorable.

Il convient aujourd'hui de se prononcer sur la proposition de Schéma communal pluriannuel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE :

- **DE VALIDER** Le document intitulé « Schéma pluriannuel de développement des services d'accueil des enfants de moins de 6 ans » ;
- **D'AUTORISER** : Monsieur le Maire ou l'Adjoint habilité à signer tout document relatif à ce dossier.

Monsieur le Maire invite **Madame Agnès BARDURY** à faire une présentation de ce rapport.

Madame Agnès BARDURY rappelle que le Conseil Général au mois d'avril 2011 a décidé de mettre en place son schéma communal pluriannuel de développement des services d'accueil des enfants de moins de 6 ans. Pour cela, il y eu plusieurs réunions et il a demandé à chaque commune de mettre en place son schéma pluriannuel d'accueil des enfants de moins de six ans. C'est un travail qui a été fait avec des constats d'abord de ce qui existe comme services dans la commune pour les enfants de 0 à 6 ans et donc ceux qui sont scolarisés de 3 à 6 ans et les autres, les bébés jusqu'à trois ans, un constat a été fait et ensuite un projet de propositions en fonction des demandes et en fonction des différentes manière d'accueillir ces enfants qui n'existent pas pour le moment dans la commune et qu'on voudrait bien mettre en place.

Je rappelle qu'il est prévu quatre crèches à la ZAC Saint-Maurice, on a gardé le même nombre de crèches, car il ne s'agit pas de dire qu'on veut faire, si on ne met pas vraiment en place donc on n'a pas augmenté, c'est un secteur qui est très demandeur, si vous avez lu le constat, on a beaucoup de gardiennes qui ne sont pas déclarées. On a travaillé depuis avril 2011 jusqu'à fin 2011, l'année 2012 a été relativement calme et là maintenant on nous demande de faire monter ce schéma de la Commune.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions ?

Puis il précise que c'est un travail important qui devrait apporter des réponses non seulement en termes de politique en direction de la petite enfance mais en même temps se traduire certainement à la fois par du logement pour certaines personnes et en même temps de l'emploi. Donc cela permet d'apporter une triple réponse à un sujet assez sensible dans notre région, la démographie est galopante ».

Pas d'autres questions, **Monsieur le Maire** met aux voix ce projet de délibération.

Pas d'opposition ni d'abstention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE :

- **DE VALIDER** Le document intitulé « Schéma pluriannuel de développement des services d'accueil des enfants de moins de 6 ans » ;
- **D'AUTORISER** : Monsieur le Maire ou l'Adjoint habilité à signer tout document relatif à ce dossier.

Comme annoncé en début de séance les points N° 4,5 et 6 ont été retirés.

Monsieur le Maire propose de passer au point N° 7 :

7°) RECONDUCTION DU MARCHE CEGELEC POUR L'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 27 juin 2011, le Conseil Municipal a attribué les prestations d'entretien, de maintenance et de grosses réparations de l'éclairage public sur le territoire communal à la société CEGELEC.

Le marché passé sous la procédure adaptée, à bons de commandes, d'un montant de 400.000 € pour la première période jusqu'au 31 décembre 2011, a été reconduit pour une deuxième période d'une année en 2012, pour un montant de 600 000 €.

Le contrat prévoit la possibilité de reconduire le marché pour une année supplémentaire pour un montant de 600 000€. La commission travaux du 17 décembre 2012 et la commission d'appel d'offres du 14 janvier 2013, ont donné un avis favorable pour la reconduction de ce marché.

Il est donc demandé à l'assemblée délibérante de bien vouloir :

- **APPROUVER** la reconduction du marché à la Société CEGELEC pour l'année 2013 pour un montant de 600 000 € pour les prestations d'entretien, de maintenance et de grosses réparations du réseau d'éclairage public sur le territoire communal ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'Adjoint habilité à signer tout document se rapportant à ce sujet.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations ?

Intervention de **Monsieur David CHEMINEL** : « 600 000 €, c'est un montant à ne pas dépasser si j'ai bien compris mais est-ce qu'on peut avoir quelques précisions sur les prestations 2012 et les coûts pour 2012 ? ».

Monsieur le Maire dit : « Oui, parce que ça fait 400 000, 500 000 et 600 000 € ».

Monsieur Martial CHABRIER explique : « Pour l'entretien et la maintenance c'est de l'ordre de 25000 € mensuel mais c'est variable suivant les interventions qu'il y a à faire ce qui fait par an 300 000 €, ensuite nous avons eu l'extension de l'éclairage public sur la Charbonnière, il y a eu des points lumineux qui ont été installés notamment sur les collèges, il y a des réparations en nombre important et il y a eu à rajouter les illuminations chaque année et aussi, nous avons acheté cette année d'autres illuminations pour remplacer celles qui étaient vieillissantes. Donc on arrive à un montant de prestations pour l'année 2012 à 560 000 euros sur l'éclairage public ».

Intervention de **Monsieur Alain PANELLE** : « On a fait de gros travaux au niveau de l'éclairage public cette année ? »

Monsieur CHABRIER répond : « Oui, on a fait des travaux d'extension de l'éclairage public cette année ».

Monsieur Alain PANELLE dit : « Donc, on peut déduire que c'est par rapport à ces travaux que la facture s'est alourdie ? »

Monsieur CHABRIER répond : « C'est exactement ça, il y a eu les extensions mais également pas mal d'incidents sur l'éclairage public, on est obligé de faire les réparations et ensuite nous sommes remboursés par les assurances. J'ajouterai aussi que dans le cadre des travaux de la RD 11, nous avons dû intervenir pour faire des modifications sur les réseaux dans ce secteur notamment sur les voies transversales ».

Monsieur Philippe JOAN demande si l'éclairage public de Fâtima est compris dans cette somme de 600 000 €.

Monsieur Martial CHABRIER répond : « L'éclairage public de Fâtima est une opération spécifique en dehors du marché d'entretien et de maintenance de l'éclairage public ».

Monsieur Alain PANELLE demande est-ce que dans ce nouveau marché l'entreprise s'engage à utiliser des appareils moins énergivores que précédemment ? ».

Monsieur CHABRIER précise que les luminaires que nous mettons actuellement sont des appareils effectivement moins énergivores. Par contre, on a fait un diagnostic sur notre réseau d'éclairage public qui va permettre de proposer prochainement une campagne de modernisation de notre éclairage public avec sur certains secteurs le changement des vieux luminaires à réaliser pour justement moins consommer ».

Monsieur Alain PANELLE dit : « Comme c'est CEGELEC qui a la gestion de l'entretien de l'éclairage public, il serait intéressant de leur demander d'éteindre les candélabres à partir de 6 H et non à 8 H ou 9 H ».

Monsieur CHABRIER fait savoir qu'il y a plusieurs types d'extinction de l'éclairage public, il y a ceux qui sont sur horloge et d'autres sur détecteurs crépusculaires. Il y aura justement un travail qui sera fait en partenariat avec EDF sur la maîtrise de l'énergie afin de pouvoir faire quelques économies ».

Monsieur Philippe JOAN intervient sur la sécurisation des boîtes électriques qui sont saccagées assez souvent au niveau de la résidence du Sous-Préfet, est-ce qu'on a estimé à peu près le coût de ces boîtes ? ».

Monsieur CHABRIER dit que les armoires électriques coûtent à chaque fois environ 350 €, nous avons maintenant des boîtes qui sont assez solides et bien sécurisées compte tenu des nombreuses dégradations ».

Monsieur Laurent ADELAAR rebondit suite aux propos de Monsieur Alain PANELLE et dit : « S'il y avait moins de coupures de courant de la part d'EDF, les horloges n'auraient pas été dérégées et on aurait eu moins d'intervention de CEGELEC car à chaque fois

qu'intervient l'entreprise, il faut la payer, donc moins de coupures d'EDF afin de ne pas dérégler les horloges dit-il ».

Monsieur Alain PANELLE répond : « C'est la blague du jour ! Ce sont les ignares qui raisonnent comme ça ».

Monsieur le Maire dit : « Je ne pense pas que vous êtes directement visé ».

Monsieur Alain PANELLE rétorque que techniquement ce sont des ignares qui raisonnent comme ça car ce ne sont pas les coupures intempestives d'EDF qui détériorent les candélabres ? ».

Monsieur le Maire dit qu'on ne parlait pas des candélabres mais des horloges qui se dérèglent du fait des coupures de courant, ce qui est une réalité.

Monsieur le Maire s'adresse à Martial CHABRIER, je le redis et c'est l'idée de Bernard SELLIER, il faut éviter que CEGELEC qui est la seule boîte ici puisse prendre des libertés vis-à-vis de nous et que l'on puisse diviser la ville en plusieurs secteurs de façon à introduire une concurrence qui sera de nature, je pense à faire baisser les prix ».

Monsieur Alain PANELLE dit que je suis quand même content que Monsieur Bernard SELLIER engage ce processus car il y a déjà deux ou trois ans que je siège dans les commissions et je pense qu'il était aberrant que cette société puisse faire ce qu'elle veut.

Monsieur le Maire répond : « Non, non, ce n'est pas comme ça que ça se joue, il y a des commissions d'appel d'offres, on ne choisit pas comme ça ».

Monsieur Alain PANELLE dit : « Je sais comment ça se passe mais elle est toute puissante à Saint-Laurent, je suis désolé ».

Monsieur le Maire répond : « Mais vous faites partie de la Commission d'appel d'offres et vous le savez très bien que ce n'est pas comme ça que cela se passe mais simplement à un moment donné, il faut un seuil critique de façon à pouvoir séparer les secteurs, il faut être aussi attractif. Je comprends aussi que vous vous sentiez piqué au vif par la remarque de Laurent ADELAAR (rires).

Monsieur Alain PANELLE répond : « Pas du tout ».

Monsieur le Maire dit c'est bien ce que je pensais aussi.

Pas d'autres questions, **Monsieur le Maire** met aux voix ce projet de délibération.

Pas d'opposition ni d'abstention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la reconduction du marché à la Société CEGELEC pour l'année 2013 pour un montant de 600 000 € pour les prestations d'entretien, de maintenance et de grosses réparations du réseau d'éclairage public sur le territoire communal ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint habilité à signer tout document se rapportant à ce sujet.

8°) CHOIX DES CANDIDATURES POUR L'OPERATION POLE EPURATOIRE SUD – LOT 2 – RESTRUCTURATION DES RESEAUX :

Monsieur le Maire indique qu'un appel d'offres restreint a été lancé pour l'attribution du marché relatif à l'opération du pôle épuratoire Sud : Lot n°2 – restructuration des réseaux.

La première étape de cette procédure consiste en la sélection des candidatures.

Quatre candidatures ont été reçues dans les délais. La commission d'appel d'offres, réunie le 17 Décembre 2012 a procédé à l'ouverture des plis, et après vérification de leur contenu administratif, a examiné les candidatures de :

- Candidat n°1 : groupement d'entreprises AQUA TP (mandataire) - WATERLEAU
- Candidat n°2 : Entreprise RIBAL TP
- Candidat n°3 : groupement d'entreprises SOGEA (mandataire) - COGIT
- Candidat n°4 : groupement d'entreprises DLE OM (mandataire) – CEGELEC

Les membres de la commission ont souhaité une vérification des candidatures par la maîtrise d'œuvre, représentée par le bureau d'études EAU DYSSEE.

Après analyse des candidatures, le maître d'œuvre propose d'écarter la candidature de l'entreprise RIBAL TP qui ne dispose pas de références conséquentes dans le domaine de l'assainissement et qui n'indique pas de matériel spécifique aux travaux d'assainissement (compacteurs, niveau laser, panneaux de blindage).

Les trois autres candidatures présentent toutes l'ensemble des documents et des justificatifs demandés afin d'apprécier leur capacité à réaliser les travaux de restructuration des réseaux pour la future station d'épuration de Saint-Laurent du Maroni.

La procédure d'appel d'offres restreint engagée prévoyait de retenir un maximum de cinq candidats, le maître d'œuvre EAU DYSSEE propose donc de retenir trois candidatures : AQUA TP - WATERLEAU, SOGEA - COGIT et DLE OM - CEGELEC.

La commission d'appel d'offres réunie le lundi 14 Janvier 2013, a approuvé le choix de retenir ces trois candidatures et d'écarter celle de RIBAL TP.

Il est demandé à l'assemblée délibérante de bien vouloir :

- **APPROUVER** le choix de retenir les trois candidatures suivantes : AQUA TP- WATERLEAU, SOGEA-COGIT et DLE OM-CEGELEC ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'Adjoint habilité à signer tout document se rapportant à ce sujet.

Monsieur Bernard SELLIER apporte quelques précisions sur ce rapport du Directeur des Services Techniques qui dit-il est très complet.

Monsieur le Maire dit que la Commission d'appel d'offres a statué sur ce dossier comme vient de l'expliquer Bernard SELLIER. Il demande s'il y a d'autres remarques ?

Pas d'autres questions, **Monsieur le Maire** met aux voix ce projet de délibération.

Pas d'opposition ni d'abstention.

A noter le départ à 21 H 53 de Monsieur Alain PANELLE ainsi que Madame Diana JOJE-PANSA qui quitte la séance à 21 H 55. Ces deux élus n'ont pas pris part au vote de cette délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le choix de retenir les trois candidatures suivantes : AQUA TP-WATERLEAU, SOGEA-COGIT et DLE OM-CEGELEC ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint habilité à signer tout document se rapportant à ce sujet.

9°) INDEMNISATION DE MONSIEUR DENKOYA SOLEIL :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de réalisation de la station d'épuration des eaux usées sise sur la parcelle cadastrée AL 407, commencés en Novembre 2012 ont occasionné la perte totale de la mise en valeur agricole ainsi que du logement de Monsieur DENKOYA Soleil, installé depuis plus de dix ans sur le site et dont les demandes de régularisation foncière déposées depuis 2006 n'avaient pas abouties.

Considérant tant la réalité de la mise en valeur du terrain par Monsieur DENKOYA que l'absolu nécessité de poursuivre les travaux de construction de la STEP, il a été décidé de faire application des dispositions de la loi n° 2011-725 du 23 Juin 2011 portant dispositions particulières relatives aux quartiers d'habitat informel et à la lutte contre l'habitat indigne dans les départements et Régions d'Outre-Mer, afin de permettre l'indemnisation de Monsieur DENKOYA Soleil pour le préjudice lié à son expulsion.

La loi précitée prévoit qu'à défaut de décret d'application fixant les modalités d'indemnisation, les collectivités peuvent faire réaliser une estimation de la valeur du bien concerné et délibérer afin d'engager les indemnités souhaitées (paragraphe 3 article 1).

A cet effet, une appréciation du préjudice subi effectuée par les services de France Domaine permet de l'estimer à la somme de 5 000 € (cinq mille euros).

Cette proposition a été portée à la connaissance de Monsieur DENKOYA qui l'a acceptée.

La convention à intervenir avec Monsieur Denkoya vaut transaction au sens des dispositions des articles 2044 et suivants du Code Civil et met fin à tout litige entre les parties à propos d'un préjudice du fait des travaux d'aménagement de la station de traitement des eaux usées.

En conséquence, Monsieur DENKOYA s'engage à renoncer à tout recours envers la commune de Saint Laurent du Maroni.

Le Conseil Municipal,

Vu la Loi n°2011-725 du 23 juin 2011 dite « Loi Letchimy »

Vu l'estimation de la valeur du préjudice subi établie par les services de France domaines ;

Vu les articles 2044 et suivants du Code Civil,

Il est demandé à l'assemblée de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement de la somme de 5 000 € (cinq mille euros) à Monsieur DENKOYA Soleil au titre des dommages qu'il a subis.
- **AUTORISER** le Maire, ou l'Adjoint habilité, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations ?

Monsieur Germain BALMOKOUN demande si ce Monsieur est en situation régulière à Saint-Laurent.

Monsieur le Maire répond que c'est un français qui est sur ce terrain depuis plus de dix ans et il a véritablement travaillé sur ce terrain, c'est pour cela que nous avons souhaité l'indemniser. Juste à côté de sa parcelle, il y avait une autre personne qui voulait prétendre à cette même indemnité mais elle n'était pas en situation régulière donc nous n'avons pas du tout accepté pour ne pas créer de contamination. Tandis que Monsieur DENKOYA, lui, il rentre dans le cadre de la loi Letchimy ».

Monsieur Gilbert SAINTE-LUCE demande quelle est la superficie du terrain en question ?

Monsieur Bernard SELLIER précise qu'il s'agit d'environ 2000 m de terrain avec un verger et une petite maison en planche où l'intéressé habitait avec sa famille.

Pas d'autres interventions, **Monsieur le Maire** met aux voix ce projet de délibération.

Pas d'opposition ni d'abstention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le versement de la somme de 5 000 € (cinq mille euros) à Monsieur DENKOYA Soleil au titre des dommages qu'il a subis.
- **AUTORISE** le Maire, ou l'Adjoint habilité, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

10°) DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LE POSTE « CHARGE DES ACTIONS EDUCATIVES »

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre de la mise en place du service patrimoine, la Ville a recruté un chargé des actions éducatives, et de l'animation du patrimoine. La commune a bénéficié d'une subvention de la DAC Guyane de 15.000 euros pour l'année 2011, puis pour l'année 2012.

Afin de financer la poursuite des actions engagées dont le budget prévisionnel s'élève à 47100 euros, il convient de solliciter les partenaires financiers suivants :

- DAC Guyane

-DJSC/ adulte relais

CHARGES	
Salaires	47100,00 euros
Total	47100,00 euros

PRODUITS	
DAC Guyane	15000,00 €
MAIRIE de Saint-Laurent	11435,40€
DJSCS / adulte relais	20664,60 €
Total	47100,00 €

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **CONFIRMER** le projet ;
- **VALIDER** le budget prévisionnel ci-dessus ;
- **SOLLICITER** les partenaires financiers de ce projet ;
- **AUTORISER** le Maire ou l'adjoint habilité à entreprendre toutes les démarches et signer tous documents relatifs à cette procédure.

Monsieur le Maire demande à Madame Marie BOURDEAU de faire l'économie de ce projet.

Après avoir entendu les explications de Madame BOURDEAU sur ce dossier :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **CONFIRME** le projet ;
- **VALIDE** le budget prévisionnel ci-dessus ;
- **SOLLICITE** les partenaires financiers de ce projet ;
- **AUTORISE** le Maire ou l'adjoint habilité à entreprendre toutes les démarches et signer tous documents relatifs à cette procédure.

11°) DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LE POSTE « ARCHITECTE CONSEIL CHARGE DE LA SENSIBILISATION ET DE L'ANIMATION AU PATRIMOINE BATI :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre de la mise en place du service patrimoine, et de l'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine, la Ville a recruté un architecte conseil.

Afin de financer la poursuite des actions engagées dont le budget prévisionnel s'élève à 53.000 euros il convient de solliciter les partenaires financiers suivants :

- DAC Guyane

-LEADER GAL ouest

CHARGES	
Salaires	53 000,00 euros
Total	53 000,00 euros

PRODUITS	
DAC Guyane	15 000,00 euros
LEADER	32 300,00 euros
Conseil général	5 700,00 euros
Total	53 000,00 euros

Il est donc demandé à l'assemblée de bien vouloir :

- **SOLLICITER** les partenaires financiers sus-indiqués afin de financer la poursuite des actions engagées.

Monsieur le Maire demande à Madame Marie BOURDEAU de faire l'économie de ce projet.

Après avoir entendu les explications de Madame BOURDEAU sur ce dossier :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** les partenaires financiers sus-indiqués afin de financer la poursuite des actions engagées.

12°) DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ENTRETIEN DU CAMP DE LA TRANSPORTATION

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre du programme de restauration et d'entretien du Camp de la Transportation, il est nécessaire de poursuivre les travaux d'entretien du Camp de la Transportation.

A cet effet, Monsieur le Maire propose de valider le budget prévisionnel suivant :

CHARGES	
Entretien du Camp de la Transportation	50 000,00 euros
Total	50 000,00 euros

Recettes	
DAC	50 000,00 euros
Total	50 000,00 euros

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **CONFIRMER** les travaux d'entretien du camp de la Transportation

- **VALIDER** le budget prévisionnel ci-dessus
- **SOLLICITER** les partenaires financiers de ce projet
- **AUTORISER** le Maire ou l'adjoint habilité à entreprendre toutes les démarches et signer tous documents relatifs à cette procédure.

Monsieur le Maire demande à Madame Marie BOURDEAU de faire l'économie de ce projet.

Après avoir entendu les explications de Madame BOURDEAU sur ce dossier :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **CONFIRME** les travaux d'entretien du camp de la Transportation
- **VALIDE** le budget prévisionnel ci-dessus
- **SOLLICITE** les partenaires financiers de ce projet
- **AUTORISE** le Maire ou l'adjoint habilité à entreprendre toutes les démarches et signer tous documents relatifs à cette procédure.

13°) DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA CONSERVATION ET LA MISE EN VALEUR DES DECORS ET CONSERVATION DU CLOS ET DU COUVERT, CHAPELLE CUISINE, CAMP DE LA TRANSPORTATION :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de l'ouverture du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine, la salle cuisine chapelle anthropométrie accueillera l'exposition permanente bagnes de Guyane. Ainsi, une opération de restauration est nécessaire pour le clos-couvert et les fresques afin de permettre l'accueil du public.

A cet effet, Monsieur le Maire propose de valider le budget prévisionnel suivant :

CHARGES	
Restauration Cuisine	335 000,00 euros
Total	335 000euros

Recettes	
DAC	250 000,00 euros
Mairie	85 000,00 euros
Total	335 000,00 euros

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **CONFIRMER** les travaux de restauration de la cuisine du camp de la Transportation
- **VALIDER** le budget prévisionnel ci-dessus
- **SOLLICITER** les partenaires financiers de ce projet
- **AUTORISER** le Maire ou l'Adjoint habilité à entreprendre toutes les démarches et signer tous documents relatifs à cette procédure

Monsieur le Maire demande à Madame Marie BOURDEAU de faire l'économie de ce projet.

Après avoir entendu les explications de Madame BOURDEAU sur ce dossier :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **CONFIRME** les travaux de restauration de la cuisine du camp de la Transportation
- **VALIDE** le budget prévisionnel ci-dessus
- **SOLLICITE** les partenaires financiers de ce projet
- **AUTORISE** le Maire ou l'Adjoint habilité à entreprendre toutes les démarches et signer tous documents relatifs à cette procédure

14°) DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR UNE ETUDE COMPLEMENTAIRE SUR LE CIAP :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la mise en place de du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine, un marché est en cours sur les cases droite, cuisine, 11 et 12. A la demande du conservateur des monuments historiques, il convient d'intégrer dans une réflexion globale les cases 1, 2 et 3, ainsi que la question de l'accès handicapé.

Ainsi, afin de réaliser cette étude, la Mairie de Saint Laurent du Maroni sollicite la DAC Guyane.

Monsieur le Maire propose de valider le budget prévisionnel suivant :

CHARGES	
Etude complémentaire CIAP	36 500,00 euros
Total	36 500, 00 euros

Recettes	
DAC	36 500, 00 euros
Total	36 500, 00 euros

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **CONFIRMER** le projet d'étude complémentaire CIAP
- **VALIDER** le budget prévisionnel ci-dessus
- **SOLLICITER** les partenaires financiers de ce projet
- **AUTORISER** le Maire ou l'adjoint habilité à entreprendre toutes les démarches et signer tous documents relatifs à cette procédure

Monsieur le Maire demande à Madame Marie BOURDEAU de faire l'économie de ce projet.

Après avoir entendu les explications de Madame BOURDEAU sur ce dossier :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **CONFIRME** le projet d'étude complémentaire CIAP
- **VALIDE** le budget prévisionnel ci-dessus
- **SOLLICITE** les partenaires financiers de ce projet
- **AUTORISE** le Maire ou l'adjoint habilité à entreprendre toutes les démarches et signer tous documents relatifs à cette procédure

15°) DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA NUMERISATION DES ARCHIVES COMMUNALES :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre du Label Ville d'Art et d'Histoire, et de l'appel à projet numérisation du ministère de la culture, le service patrimoine mènera en 2013 une nouvelle campagne de numérisation de ses archives.

Afin de mener cette action, Monsieur le Maire propose de valider le budget prévisionnel suivant :

CHARGES	
Numérisation	33 000,00 euros
Mise en ligne	3 000,00 euros
Transport*	5 000,00 euros
Total	41 000,00 euros

Recettes	
DAC	18 000,00 euros
Mairie	23 000,00 euros
Total	41 000,00 euros

* le Ministère de la Culture ne prend pas en charge les frais de transport.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **CONFIRMER** le projet de numérisation des archives communales
- **VALIDER** le budget prévisionnel ci-dessus
- **SOLLICITER** les partenaires financiers de ce projet
- **AUTORISER** le Maire ou l'Adjoint habilité à entreprendre toutes les démarches et signer tous documents relatifs à cette procédure

Monsieur le Maire demande à Madame Marie BOURDEAU de faire l'économie de ce projet.

Après avoir entendu les explications de Madame BOURDEAU sur ce dossier :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **CONFIRME** le projet de numérisation des archives communales
- **VALIDE** le budget prévisionnel ci-dessus
- **SOLLICITE** les partenaires financiers de ce projet
- **AUTORISE** le Maire ou l'Adjoint habilité à entreprendre toutes les démarches et signer tous documents relatifs à cette procédure

16°) SIGNATURE D'UN BAIL EMPHYTEOTIQUE AVEC LE SECOURS CATHOLIQUE : MAISON SITUEE AU 5 RUE MARCEAU :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le secours catholique a sollicité la Mairie de Saint-Laurent du Maroni pour l'occupation du bâtiment situé au 5 rue Marceau, cadastré AD 158, afin d'y installer une antenne du secours catholique

Au vu de l'état du bâtiment qui nécessite une remise en état globale, le secours catholique s'engage à restaurer à ses frais l'ensemble du bâti (bâtiment principal, cour et dépendances) en accord avec le règlement de l'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine.

Il est entendu que le secours catholique prend le bâtiment en l'état, il dégage la commune de l'obligation de la réalisation et de la fourniture des diagnostics réglementaires à produire par le propriétaire. De même, le secours catholique prend à sa charge les obligations d'assurance et s'acquittera du paiement des impôts et taxes.

En échange, la Mairie de Saint-Laurent du Maroni et le secours catholique signent un bail emphytéotique d'une durée de 30 ans correspondant à l'amortissement du coût des travaux.

CHARGES	
Restauration Rue Marceau	510 000, 00 euros
Total	510 000, 00 euros

Recettes	
Loyer prévisionnel	1416 euros x 12 mois x 30 ans = 510 000,00 euros
Total	510 000,00 euros

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu l'article L 2241-1 du Code général des Collectivités territoriales,

Vu les articles 1101 et 1108 du Code Civil,

Vu la demande du Secours catholique,

Monsieur le Maire propose :

- **DE VALIDER** le principe de la mise à disposition sous forme de bail emphytéotique du bien immobilier sis 5 rue Marceau, parcelle cadastrée AD 158 au bénéfice du secours catholique en vue de l'installation d'une antenne à Saint-Laurent du Maroni ;
- **AUTORISER** le Maire ou l'Adjoint habilité à entreprendre toutes les démarches et signer tous documents relatifs à cette procédure

Monsieur le Maire demande à Madame Marie BOURDEAU de faire l'économie de ce projet.

Monsieur Bernard SELLIER suggère compte tenu de la durée de ce bail emphytéotique (30 ans) de prendre toutes les précautions, de s'entourer de juristes, de notaires etc... pour la rédaction de ce bail et ce pour ne pas avoir de problème plus tard. Deuxièmement concernant la redevance, a-t-on intérêt à garder une redevance fixe sur 30 ans ou a-t-on intérêt de tenir compte dans un sens ou dans un autre à la fois de la valorisation du bâtiment et de l'inflation dit-il.

Monsieur le Maire dit que nous allons tenir compte de ces remarques qui sont pertinentes. Je pense que nous reviendrons devant le Conseil Municipal avec un projet de bail plus précis, il s'agit là ce soir de donner un accord de principe.

Monsieur **Serge-Aimé SAINT-AUDE** interroge à propos de la personne qui est actuellement dans ces locaux.

Monsieur le Maire précise que le Secours Catholique est en train d'étudier une solution afin de le garder dans les locaux.

Monsieur **Serge-Aimé SAINT-AUDE** demande si le Secours Catholique a les moyens de restaurer ce bâtiment ou est-ce qu'ils feront appel à des subventions.

Monsieur le Maire dit qu'il a reçu le Représentant national du Secours Catholique qui dispose de moyens costauds pour réhabiliter ce bâtiment.

Après avoir entendu les explications de Madame BOURDEAU sur ce dossier :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE DE VALIDER** le principe de la mise à disposition sous forme de bail emphytéotique du bien immobilier sis 5 rue Marceau, parcelle cadastrée AD 158 au bénéfice du secours catholique en vue de l'installation d'une antenne à Saint-Laurent du Maroni ;
- **AUTORISE** le Maire ou l'Adjoint habilité à entreprendre toutes les démarches et signer tous documents relatifs à cette procédure.

L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur le Maire** fait savoir à Monsieur RANDOLPH qu'il dispose d'un document du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale qu'il lui demande de récupérer lequel stipule bien qu'il n'y a pas besoin effectivement de l'avis du CTP pour la création de postes. Par contre, l'avis du CTP est requis pour ce qui concerne la suppression des postes et pour l'organisation des services municipaux.

Avant de clore cette séance, **Monsieur le Maire** informe qu'il a reçu un courrier du Conseil Général de la Guyane lui demandant de désigner deux représentants de la Commune pour siéger au sein à la Commission Consultative du Plan Départemental de gestion des déchets ménagers et assimilés (PDGDM).

Il qu'il a désigné Monsieur Roland JOSEPH qui est déjà sur Cayenne et Monsieur Laurent ADELAAR pour siéger au sein de cette Commission.

L'ordre du jour étant épuisé, plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire remercie l'assemblée et lève la séance à 22 H 15 minutes.

Fait à Saint-Laurent-du-Maroni, le 24 Mai 2013.

ANNEXE AU PROCES-VERBAL**DU 28 JANVIER 2013**

INFORMATION AUX ELUS

**PRESENTATION DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UN HOTEL SUR LA
POINTE BALATE PAR LA SOCIETE HABITAT EN REGION :**

Monsieur le Maire précise qu'il y a quatre ou cinq ans, la SENOG avait un projet très important de construction d'un hôtel adossé à un casino, c'était un projet très ambitieux, nous étions sur le point d'aller vers sa concrétisation avec un peu de financement assez particulier mais malheureusement, en 2008, il y a eu le commencement de la crise et la banque ING qui devait financer ce projet, nous a fait défaut donc on a vu reculer progressivement les bailleurs de fonds à tel point que c'est un projet qui a été complètement mis de côté.

Comme annoncé en début de séance, **Monsieur le Maire** invite l'assemblée à suivre une projection d'un diaporama sur le projet initialement établi par la SENOG de construction d'un hôtel sur « la pointe Balaté » qui sera présentée par Monsieur GUEGUEN qui est le Directeur du quatrième opérateur qui existe depuis quelques temps en Guyane à savoir la société des HLM. Il précise qu'il est aujourd'hui à la tête de la société Habitat en Région.

Monsieur GUEGUEN précise qu'il a repris le projet qui avait été initialement élaboré par la SENOG sur la pointe Balaté et qu'il a l'intention d'acquérir les terrains pour construire un programme immobilier qui comprend des logements et des commerces et qu'il a missionné avant toute procédure et négociation, Madame Françoise-Hélène JOURDAIN qui est un architecte reconnue au niveau Européen pour ses compétences et son savoir faire et ce afin d'avoir un pré-programme. Avant de s'engager dans cette opération, il faut savoir que ce veut la Municipalité et la vision qu'elle souhaite pour cette pointe de Balaté dans les années à venir.

Madame Françoise-Hélène JOURDAIN, Architecte présente un croquis avec 110 logements plus un hôtel. Les programmes à l'origine élaborés par la SENOG ont été également repris.

La projection étant terminée, quelques élus interviennent.

Monsieur Bernard SELLIER a fait connaître son sentiment sur ce projet et donne quelques explications sur ce projet qui a été élaboré par la SENOG qui est propriétaire des terrains. Il fait savoir en tant que Président de la SENOG, il n'a pas été saisi de ce nouveau projet.

Monsieur Jean-Elie PANELLE souhaite par respect pour les élus qu'un dossier complet leur soit transmis en vue d'examiner en profondeur ce projet afin de donner un avis en toute connaissance de cause. Il souhaite que la Municipalité recueille également l'avis du Capitaine

du Village de Balaté afin de savoir quel impact ce projet pourrait avoir sur la vie de ce village où existe déjà une activité économique. Certes, il s'agit de l'aménagement d'un quartier mais une fois qu'il sera réalisé, on ne pourra plus revenir là-dessus dit-il.

Monsieur le Maire fait savoir qu'il s'agit simplement ce soir d'une présentation d'une esquisse et que le moment venu, ce projet devra être à nouveau présenté au Conseil Municipal avec plus de détails.

NB : Cette information n'étant pas inscrite à l'ordre du jour de ce Conseil, l'enregistrement peut être consulté à la Direction Générale des Services pour plus de détails

